

Chroniques

LE CHANT A L'ÉGLISE

« La musique sacrée, en tant que partie intégrante de la liturgie solennelle, participe à sa fin générale, qui est la gloire de Dieu, la sanctification et l'édification des fidèles¹. » Ces paroles de Pie X posant les principes de son *Motu proprio* situent bien le lien indissoluble entre liturgie et musique sacrée²; quant à nous, après cinquante années de recul, nous ne pouvons oublier qu'en fait ce *Motu proprio* de 1903, bien que s'intéressant seulement à la musique sacrée, a été un élément fondamental dans le lancement du renouveau liturgique.

Celui-ci, à son tour, doit donner une nouvelle impulsion à la musique sacrée. Il faut le dire bien nettement : tout renouveau liturgique qui n'intégrera pas un effort sur le plan de la qualité musicale ne peut trouver son plein équilibre, n'est pas dans la ligne d'une authentique prière de l'Église. Si le point de vue pastoral — référence ultime et décisive en matière de vie liturgique — appelle une certaine « vulgarisation », en ce sens qu'il refuse une sorte d'aristocratie qui laisserait la foule dans une attitude inerte ou purement réceptive, cela n'inclut nullement la vulgarité, au contraire. Le problème, certes, est complexe, et la spécialisation des tâches et des perspectives a pu amener des difficultés,

1. *Motu proprio* du 24 novembre 1903. Nous prenons le texte dans J. BEILLIARD, *Directoire pratique de chant liturgique*, Paris, 1935, p. 16.

2. Il ne s'agit pas seulement d'un lien matériel : le chant de l'Assemblée, antérieurement même à son contenu, est l'un des plus puissants moyens de formation à la prière collective. Comme l'écrivait très justement la *Revue grégorienne*, 31 (1952), 1, p. 3, « sous-estimer la valeur spirituelle du chant, c'est encore trop souvent préférer sa prière privée à la grande prière collective. Les Missels actuels sont très bien faits, et il faut s'en réjouir; mais, par le fait même, il y a danger qu'ils favorisent l'individualisme et nuisent à la prière publique et à l'esprit communautaire. Qui ne voit que la prière chantée demande encore plus de démission de soi et fait davantage prendre conscience de l'unité de tous dans le Christ »...

voire des oppositions. Après les premiers tâtonnements, un effort de compréhension et de coordination se manifeste en ce moment, au service de la liturgie, c'est-à-dire de la vie cultuelle de *tout* le peuple chrétien. Nous sommes à un tournant, et il importe de ne pas le manquer, ni d'un côté ni de l'autre.

Il nous a paru opportun de souligner et commenter quelques manifestations récentes de cet effort vers l'unité d'action. Elles sont d'importance et d'ordre très divers, mais chacune à son plan est significative.

I. — LES MUSICIENS ET LEUR REGROUPEMENT

a) *Le mouvement grégorien.*

Le premier en date des faits qui nous intéressent ici est la transformation de la *Revue grégorienne*. On sait que, dès sa fondation en 1911, elle eut pour but de diffuser l'esprit et la « méthode » de Solesmes, dans un effort de restauration spirituelle, mélodique et rythmique de la prière chantée de l'Église; elle devint en outre en 1946 l'organe de l'Institut créé par Solesmes à Paris. Mais de nombreux centres régionaux gardaient leur bulletin particulier, dispersant ainsi les initiatives et les travaux dans un domaine qui, autant et plus que d'autres, avait besoin d'une coordination efficace; chacun le sentait de plus en plus vivement.

Le numéro de janvier-février 1953 de la *Revue grégorienne* apportait le gage de cette coordination et de la fusion en un organe unique des divers bulletins régionaux. Nous l'avons salué avec joie. En l'honneur du cinquantenaire du *Motu proprio*, la *Revue* faisait peau neuve et, éditée désormais directement par Solesmes, ajoutait à sa direction, à côté de celui de Dom Gajard, le nom de M. Le Guennant. Le développement actuel du chant grégorien est l'un des signes du renouveau liturgique, et il méritait une revue plus étoffée, d'une présentation vivante et de qualité; le liminaire annonce que,

mieux encore que par le passé, (elle) sera une revue de spiritualité et de technique, de culture biblique, liturgique et musicale. Chaque numéro sera centré sur une fête ou un temps liturgique déterminés. Les textes scripturaires, que la liturgie romaine a revêtus de mélodies grégoriennes, y seront d'abord étudiés pour eux-mêmes, à la lumière de l'enseignement patristique et des meilleurs commentateurs.

Les premiers numéros de l'année ont ainsi présenté le dimanche de Laetare, celui de Quasimodo et la Pentecôte. Nous y re-

trouvons les études techniques traitées avec la compétence habituelle de Solesmes; mais l'on nous y présente aussi des données historiques, des textes de Pères ou d'auteurs spirituels et, en cette année jubilaire, un commentaire méthodique du *Motu proprio*. Tout cela est d'excellent augure et nous souhaitons à la *Revue grégorienne* renouvelée de devenir, tout en gardant sa qualité « scientifique », un instrument de plus en plus précieux entre les mains de ceux qui ont à mener le peuple de Dieu, à lui faire vivre la liturgie qui est sa vie de prière.

L'année jubilaire du *Motu proprio* coïncidait avec le douzième centenaire de la fondation de « l'École grégorienne de Metz », par l'évêque S. Chrodegang. Les fils spirituels de ce grand évêque liturgiste n'ont pas été infidèles à sa mémoire; ils organisent en cette année une série de réunions et manifestations qui prouvent la vitalité du diocèse. Car Metz est sans doute l'un des diocèses de France où le mouvement liturgique et musical est le plus actif et le mieux coordonné. L'*Action liturgique diocésaine* est déjà une vieille organisation, et elle groupe efficacement les bonnes volontés. Elle a publié à l'occasion de cette *année grégorienne* une brochure intitulée *Renouveaux grégoriens*, riche de souvenirs, d'informations, de directives : nous trouvons là la réalisation dans un diocèse précis du renouveau et de la coordination que nous signalions plus haut. L'un des paragraphes nous intéresse directement, il situe très heureusement les dangers et l'équilibre du renouveau grégorien :

Il y a lieu de dire : ... attention ! Si, un jour, ce désir d'apprendre allait sombrer dans une sorte de « scientisme grégorien »...; si, un jour, ce désir de mieux chanter le chant grégorien allait aboutir à une sorte d'« esthétisme grégorien »... *Corruptio optimi pessima* : la pire corruption, c'est celle des choses excellentes !...

Cette inquiétude, on ne l'éprouve certes pas à l'égard des responsables nationaux du mouvement. La clôture monastique, l'*Opus Dei* quotidien, sans parler de l'ascèse religieuse, sont assurément pour les moines de Solesmes la meilleure sauvegarde contre de telles déviations. Tout au contraire éprouveraient-ils eux-mêmes l'inquiétude que nous disons, à l'égard de certains grégorianistes contemporains... Dans une conférence aux « Amis de Solesmes », Dom Gajard, ayant rappelé que la restauration grégorienne avait eu comme mobile, dans l'abbaye de Dom Guéranger, non des rêves d'esthètes, mais bien « une intention profonde avant tout religieuse, un intérêt d'Église, la conscience nette de ce qu'est le chant grégorien, partie intégrante de la liturgie », se permet d'ajouter : « toutes choses qui manquent peut-être un peu parfois de nos jours parmi les enthousiastes du chant grégorien »... A Solesmes, grâce à Dieu, on reste lucide.

L'auteur renvoie ensuite à quelques lectures situant l'Institut grégorien de Paris et la qualité éminente de son esprit pastoral³. Il poursuit :

Le corps est-il aussi sain que la tête? On peut se le demander lorsqu'on voit tel diplômé du premier degré, comme hypnotisé par les rythmes binaires et ternaires et tels autres détails récemment appris, y attacher plus d'importance qu'à l'expression générale d'une pièce et à sa valeur de prière... Lorsqu'on voit des revues consacrées aux questions grégoriennes ne pas assez se préoccuper de la formation spirituelle et liturgique de leurs lecteurs... Lorsque tel programme d'examen semble n'imposer aux candidats que des préoccupations techniques, etc.

Sans doute, l'équilibre peut être rétabli par la valeur religieuse des responsables, mais ne peut-on pas craindre qu'à la longue, ... si la spiritualité ne va pas de pair avec la technique, on doive s'attendre à de pénibles lendemains?

Mouvement grégorien et mouvement liturgique

Un seul moyen de préserver le mouvement grégorien des déviations à craindre : le maintenir en union étroite avec le mouvement liturgique.

La raison en est simple : ce qui est vrai de toute musique est vrai d'abord du chant grégorien : il n'est qu'une partie de la liturgie. Or, finalement, une partie est toujours sauvée par le tout.

On rencontre parfois des grégorianistes assez naïfs pour penser que lorsque tout le monde sera initié suffisamment aux mélodies et au rythme grégoriens, le mouvement liturgique connaîtra un âge d'or inattendu. Comme si chant grégorien et liturgie coïncidaient... Comme si le tout n'était pas plus que la partie...

Il importe donc que tous les musiciens d'église — fussent-ils éminents en science grégorienne — restent bien les humbles serviteurs de la liturgie!

Plus encore : parce qu'il ne faut pas confondre Église militante et Église triomphante, il importe qu'ils se souviennent qu'à côté du devoir qu'ils ont d'annoncer à l'avance la louange définitive du ciel, ils doivent se sentir engagés dans le drame de la rédemption du monde à mener à son terme. L'aspect pastoral, qui fait la grandeur du mouvement liturgique français, doit sans cesse rappeler aux membres des scholae grégoriennes leurs responsabilités apostoliques avant, pendant, après les fonctions du culte.

Lorsque tous les ans le Centre de Pastorale Liturgique tient à Versailles ou ailleurs sa Session ou son Congrès, l'un des personnages les plus « présents » est Dom Urbain Sérès, responsable des

3. On lira plus loin (p. 111), avec grand intérêt les fragments d'un exposé de M. Le Guennant lui-même, d'une mesure et d'une profondeur remarquables.

chants grégoriens de la messe et des heures de chacune des journées : il était difficile de trouver un messagère plus sympathique et plus rayonnant de la cause grégorienne. Mais pourquoi ce « témoin » est-il si seul ? Sans doute, à ce même moment, se tiennent une série de sessions grégoriennes qui retiennent loin du « Centre de Pastorale Liturgique » les prêtres qui les animent et y professent... Mais lorsqu'on songe à l'intime union qui existe entre liturgie et chant grégorien, lorsqu'on pense aux dimensions apostoliques que la pastorale liturgique pourrait donner au mouvement grégorien (tout en le sauvant des rétrécissements esthétiques et techniques qui le guettent), on ne peut que souhaiter... voir un jour les responsables du mouvement grégorien se joindre aux responsables des mouvements d'Action catholique, pour se pencher, avec le Centre de Pastorale Liturgique, sur des problèmes d'Église où tous se trouvent engagés « ensemble ».

Appel au dialogue : c'est une idée que nous allons bientôt retrouver dans d'autres domaines.

b) *Les maîtrises.*

La semaine de Quasimodo, du 14 au 16 avril, un congrès réunissait à Versailles une centaine de maîtres de chapelle et organistes de divers horizons. Contrairement à ce qui existe dans le domaine du grégorien, aucun organisme ne groupe au plan national ces musiciens consacrés à la vie liturgique de l'Église, en dehors de quelques unions diocésaines : c'est essentiellement par le biais de deux revues, *La Musique sacrée* et *Musique et Liturgie*, que se créent des liens amicaux qui permettent une collaboration. L'une de ces revues, *La Musique sacrée*, avait pris l'initiative de la réunion de Versailles⁴, afin d'aborder quelques problèmes actuels. M. l'abbé ROUSSEL, maître de chapelle à la cathédrale de Versailles et directeur de la revue, apportait à la présidence de ces journées la passion pour sa tâche et la compétence technique qu'on lui sait.

Il ne peut être question ici d'analyser en détail cette réunion, dont d'ailleurs bien des éléments, trop spécialisés, ne seraient pas à leur place dans *La Maison-Dieu*. On peut souligner néanmoins l'exposé d'ouverture du R. P. Berchten, franciscain de Bordeaux. Il était destiné à poser les bases générales pour les discussions ultérieures, et le fit en un commentaire du *Motu proprio* de Pie X. Disons tout de go qu'il nous a un peu déçus;

4. On sait que *Musique et Liturgie*, fondée en 1948 d'accord avec le C.P.L., a décidé d'organiser également cette année un congrès, qui se tiendra à Chartres du 4 au 8 septembre, conjointement au congrès du C.P.L., dont il profitera.

mais le Père ne peut en être responsable, ayant dû donner à l'improviste une conférence primitivement confiée au regretté Paul Berthier. Cependant il est fort dommage qu'au départ de ces réunions il n'y ait pas eu de vue plus élaborée, montrant les structures liturgiques profondes de la pensée de Pie X et du *Motu proprio*, et le développement que leur ont encore donné Pie XI et surtout Pie XII en situant le problème de la musique sacrée dans une vue doctrinale de la liturgie : l'encyclique *Mediator Dei*. L'équilibre de l'ensemble y eût gagné (le chant grégorien, par exemple, a été à peu près escamoté, et cela est grave; tous les maîtres de chapelle accepteraient-ils de prendre à la lettre cette phrase du *Motu proprio* : « Tout le monde doit tenir pour assuré qu'une fonction ecclésiastique ne perd rien de sa solennité quand elle n'est accompagnée d'aucune autre musique que celle-là (le grégorien) »?). Il eût fallu souligner aussi, comme Mgr Montini l'a rappelé à plusieurs reprises, que les intentions de Pie X en publiant son *Motu proprio* étaient essentiellement pastorales.

Quoi qu'il en soit, le congrès de Versailles portait un beau témoignage en faveur du sérieux de l'effort actuel dans la musique sacrée et de son ouverture aux problèmes présents. Si certains dangers furent dénoncés en des termes parfois un peu trop violents, si certaines accusations furent peut-être trop rapides et partiales (il est regrettable que l'on n'ait cité d'un article du P. Roguet que des phrases ou des passages isolés du contexte et du mouvement de l'ensemble), il fallait y voir le contre-coup d'un souci très vif — j'allais dire : angoissé — de la qualité des célébrations liturgiques. Les musiciens d'église sont très conscients de leurs responsabilités dans le renouveau liturgique, tant mieux! — dans la mesure où ils perçoivent en même temps les nécessités pastorales; et ils le prouvèrent en effet par l'accueil qu'ils firent en majorité à quelques réflexions sur le problème actuel des cantiques et le système de fiches en voie de lancement, par la cordialité qu'ils manifestèrent à M. l'abbé Julien — l'auteur de nombreux « cantiques-minute » — venu participer à leurs travaux. Tout au plus peut-on regretter, encore une fois, quelques formules excessives; Mgr Anglès, président de l'Institut pontifical de musique sacrée, qui assista à la plus grande partie du congrès, rétablit une perspective pacifique en insistant sur la nécessité d'un travail en commun, en liaison non seulement avec la hiérarchie, mais aussi avec tous ceux qui sont attachés à la même tâche : la musique sacrée ne peut avancer si ses promoteurs s'enferment dans des « petites chapelles », c'est un point sur lequel tout le monde est bien d'accord.

Des conclusions, élaborées en divers carrefours, ont été rédi-

gées à la suite de ces journées; elles pourraient, en se joignant aux conclusions d'autres organismes tels que *Musique et Liturgie* et, à un autre plan, le C.P.L., aboutir à une sorte de coutumier de la musique sacrée en France. Une unification absolue et trop autoritaire ne serait nullement souhaitable : les problèmes sont trop complexes et trop différents; mais il y aurait grand intérêt, d'une part, à attirer l'attention de l'épiscopat, d'autre part à diffuser par tous les moyens quelques directives générales, enfin à susciter toutes les initiatives opportunes afin de maintenir, dans le renouveau liturgique, un effort vers la qualité de la partie musicale.

Là encore, nous retrouvons l'appel à une mise en commun des efforts, à un dialogue...

Nous ne voudrions pas abandonner le domaine des maîtrises sans mentionner une expérience qui se trouve également à l'ordre du jour. A la fin de 1952 a été constituée à Meaux une « Fédération diocésaine des chorales paroissiales ». Cet effort de coordination a trouvé sa première manifestation dans un rassemblement à la cathédrale, le 3 mai. Le président, Mgr ROMAIN, y fit un rapport dont les considérations doctrinales méritent d'être reproduites ici⁵; nous y retrouverons bien des idées familières :

1° Réduire le rôle des choristes et des chorales à un rôle technique, musical, serait une très grave erreur qu'il faut dès l'abord dénoncer. Notre rôle n'est pas de constituer un fond sonore, ni d'ajouter du décor à un office qui s'en pourrait fort bien passer.

2° Les chorales ont un rôle *liturgique, organique*, dans la célébration normale du culte divin. Elles ne prétendent pas monopoliser le chant : l'assemblée chantait aussi à Meaux et à Melun. Elles n'ont pas pour but de faire de l'art pour l'art : ce serait verser dans l'idolâtrie, se prendre pour une « fin en soi ».

3° *La première fonction de la créature est de louer et d'adorer Dieu.*

« Les cieux eux-mêmes chantent la gloire de Dieu. » Isaïe et saint Jean nous montrent les anges et les saints prosternés devant le Très-Haut, chantant jour et nuit et sans repos : « Saint, saint, saint est le Seigneur Dieu tout-puissant. A lui honneur, gloire et puissance dans les siècles des siècles. »

Réunie autour de ses prêtres, la communauté paroissiale célèbre sur terre, tout spécialement au saint Sacrifice de la messe, la même liturgie sacrée, le même culte d'adoration de Dieu que les puissances angéliques réunies autour du trône de l'Agneau divin célèbrent au ciel.

5. Cf. la *Semaine religieuse* de Meaux, n° 10, 17-24 mai 1953, pp. 200-202.

« Nous vous demandons, ô Père tout-puissant, dit le prêtre à la préface, de pouvoir unir nos voix à celles des anges pour chanter avec eux : Saint, saint, saint est le Seigneur. »

Le chant sacré n'est donc pas un décor facultatif, mais *une nécessité liturgique*.

4° D'un autre point de vue, la célébration de la liturgie sacrée présente *une échelle de valeurs, conforme à la hiérarchie même de l'Église* :

Le Christ Jésus est le seul célébrant, bien qu'invisible, de cette liturgie d'adoration de Dieu, il est véritablement le seul médiateur entre Dieu et les hommes, il est le seul Prêtre.

Le prêtre, qui par son ordination a été rendu participant du sacerdoce de Jésus, *tient la place du Christ lui-même*, et célèbre visiblement l'office en son nom.

Les ministres sacrés ou minorés remplissent autour de lui la fonction pour laquelle ils ont été ordonnés.

La schola chante les chants plus ornés que tous écoutent.

Le peuple saint chante les chants qui lui reviennent.

Et tous sont unis dans une même « *action* » culturelle, communautaire, comme les membres d'un corps vivant agissent tous, chacun selon sa fonction.

Et, après avoir évoqué la pensée officielle de l'Église et les réalisations en cours, Mgr Romain envisageait l'avenir et concluait :

Je souhaite de tout cœur... *que tout pasteur soit déterminé à avoir sa chorale, plus ou moins nombreuse, ait souci de la former par des personnes compétentes, et ait à cœur de la maintenir malgré les difficultés.*

Je souhaite aussi de tout cœur que *toutes les chorales soient, entre les mains du pasteur, un instrument docile, pour animer le chant de la communauté paroissiale, alterner avec lui, et lui donner aux fêtes ce complément de somptuosité et de dignité qui conviennent si bien à l'adoration, à la louange, à l'édification.*

... un instrument docile... ». Au congrès de la *Musique sacrée*, Marcel Dupré, le grand organiste de Saint-Sulpice, présentait la même idée en parlant de ses confrères et de leur rôle dans la vie paroissiale. D'un côté comme de l'autre, on souligne la place primordiale, déterminante du curé, du pasteur qui a la charge des âmes. Nous l'avons déjà noté : c'est le point de vue pastoral qui domine la question, et il devient urgent de confronter spécialistes de la musique sacrée et animateurs de la pastorale liturgique.

II. — LES MUSICIENS ET LA PASTORALE LITURGIQUE

Sous ce titre, le P. Roguet a fait paraître dans le numéro 32 (mars-avril) de *Musique et Liturgie*, à propos d'un article récent de Joseph Samson dans cette même revue, quelques réflexions sur le problème. Il y aborde une à une les principales objections faites au C.P.L. par un certain nombre de musiciens d'église, et situe dans chacun de ces domaines sa position, qui

ne se place pas à un point de vue particulier, mais au point de vue du *pasteur*, c'est-à-dire de celui qui ne cherche pas à faire triompher une coterie, mais qui a la charge de toutes les brebis du Christ, qui a la responsabilité d'une communauté à lui confiée par le Christ et par la hiérarchie (pp. 2/18).

Presque en même temps paraissait dans *La Musique sacrée* un article de M. l'abbé Roussel (n° 11, 15 avril 1953, pp. 25 ss.), qui, après avoir mis en cause directement le C.P.L., proposait quelques données sur le rôle historique des scholas. Il concluait :

Nous défendons une culture mise au service de la prière. Nous défendons des maîtrises qui représentent pour l'art catholique le dernier centre de résistance aux entreprises multiformes de la médiocrité de bas étage et du paganisme ambiant. Et nous avons conscience de donner, par notre apostolat, le sens du sacré à des milliers de jeunes, que le contact avec nos chants d'église marquera pour leur vie. *Nous sommes pour le chant des fidèles*, à la condition qu'il fasse l'objet d'une entente préalable; que, dans tous les diocèses, des directives uniformes soient appliquées après avoir été formellement approuvées par la hiérarchie et qu'elles soient contrôlées par une commission dûment déléguée par elle.

Les notations et revendications de M. l'abbé Roussel sont fort intéressantes et rejoignent celles que nous évoquions plus haut à propos de son congrès de Versailles (d'ailleurs de trois jours postérieur à la parution de l'article). Pourtant il faut bien avouer que certaines vues sont un peu rapides, certaines expressions peu heureuses. Ne parlons pas de la *position* du C.P.L., exposée d'une manière un peu trop sommaire, qui risque d'être simpliste et donc fausse. Mais à un plan plus général, dire que le *Motu proprio* « demeure la charte de la musique religieuse », tandis que *Mediator Dei* « est plus spécialement consacré à la sainte liturgie » laisserait penser à un lecteur non averti que la musique religieuse n'a rien à voir avec la sainte liturgie, ou bien l'englobe, « alors que la musique est simplement une partie de la

liturgie et son humble servante »⁶. Bien sûr, on comprend l'idée qui veut être exprimée : l'expression cependant traduit-elle un équilibre exact dans la pensée ? M. l'abbé Roussel donne parfois l'impression de tomber lui-même dans le défaut qu'il dénonce au début de son article et, dans son enthousiasme, de brandir le *Motu proprio* avec une vigueur qui ne lui permet pas d'en assumer tous les éléments. (Un petit exemple : le *Motu proprio* dit à propos des chantres qu'il convient que « s'ils sont dans des tribunes trop exposées aux regards du public, ils soient protégés par des grilles », et l'on peut à la rigueur en déduire, comme le fait M. Roussel (p. 28), qu'il est condamnable de placer les scholas dans la nef ; mais quelques lignes plus haut le même *Motu proprio* réproouve catégoriquement et en propres termes l'admission des femmes dans les chœurs liturgiques ; M. Roussel attribue-t-il à cette interdiction la même importance qu'à la précédente ? Ceci pour montrer simplement que l'exploitation des textes pontificaux demande bien des nuances.)

Nous avons voulu signaler ces deux articles en raison de leur publication simultanée, qui est significative : dès le moment où les critiques et les opinions sont exprimées en pleine lumière, c'est un appel à un dialogue direct. Il fallait bien y arriver.

Le C.P.L. avait déjà décidé d'engager ce dialogue. Il avait lancé une série d'invitations pour une journée de contact qui se tint à Neuilly le samedi de Quasimodo. Y prenaient part, sous la présidence du P. Roguet et en présence de M. Martimort et du P. Hum : les deux directeurs des revues de musique religieuse, MM. Roussel et Bardy, les dirigeants du mouvement grégorien, MM. Le Guennant, Bihan (Paris), Bouillier (Lyon), Mlles Hertz (méthode Ward) et Toussaint ; quelques-uns des principaux maîtres de chapelle : outre M. Roussel (Versailles), Joseph Samson (Dijon), les chanoines Beilliard (Arras) et Besnier (Nantes), MM. Delestre (Rouen), Pucelle (Bourges), Legrand (Rennes), Reboud (Amiens) ; des responsables diocésains : outre M. Beilliard, MM. Gabet (Besançon), Kirschoffer (Strasbourg), Nassoy (Metz) ; les PP. Gelineau et Serval, l'abbé Julien, Dom Urbain Sérès, moine d'En-Calcat, et enfin Dom Gazeau, prieur de Ligugé. Ce fut une journée d'échanges de vue dont la cordialité n'empêcha pas la netteté parfois brutale. L'ensemble des débats fut sténographié, et nous avons pensé qu'il valait la peine de présenter ici des fragments importants de cette relation. Il faut nécessairement faire de longues coupures, et notamment supprimer la plupart du temps les éléments anecdotiques et les faits concrets cités

6. *Motu proprio*, cf. J. BEILLIARD, *op. cit.*, p. 26.

à l'appui de telle ou telle idée. Nous chercherons néanmoins à demeurer fidèles à la réunion telle qu'elle se présenta, sans escamoter les expressions un peu vives et qui ont pu nous paraître injustes.

L'introduction du P. Roguet situait bien le but de cette réunion.

Le Centre de Pastorale Liturgique a toujours essayé d'être vraiment un centre, c'est-à-dire un lieu de réunions, de confrontations et, au besoin, de disputes. Nous avons toujours pensé que la liturgie n'est pas une spécialité, ni une discipline, mais qu'elle est le point de convergence de toutes sortes de disciplines et de préoccupations différentes. C'est pourquoi nous avons toujours essayé de rassembler des techniciens ou des intellectuels ou des pasteurs venant des horizons les plus différents. Je ne crois pas que nous ayons jamais méprisé délibérément la musique. Il y a toujours eu parmi nous des musiciens, mais il est bien certain que la vie est trop compliquée, que chacun est trop occupé pour que nous ayons pu être suffisamment ouverts à toutes les préoccupations des musiciens. Puis il y a une loi de division du travail que je signalais dans l'article que j'ai publié récemment dans *Musique et Liturgie*, à propos du chant grégorien, qui fait que tout le monde ne peut pas tout faire et que l'on est amené à se spécialiser, à se réserver à certaines tâches, sans que cela veuille dire le moins du monde que l'on méprise les autres tâches et encore moins que l'on méprise ceux qui les font.

On avait décidé de consacrer la matinée à une courte présentation des principaux mouvements représentés. C'est M. LE GUENANT qui ouvrit le feu. Après avoir évoqué l'impression très vive que le mouvement grégorien provoque à l'étranger — il devait y revenir plusieurs fois en cours d'exposé —, il situa son action :

Le R. P. Roguet vient de définir parfaitement la position de l'Institut grégorien dans le mouvement de rénovation liturgique. Non seulement personne ne peut prétendre à tout faire, mais la division du travail est, je crois, une chose extrêmement importante et, d'ailleurs, nécessaire.

L'Institut grégorien ne fait que du chant grégorien et ne s'occupe que des sciences annexes, c'est-à-dire de l'orgue, de l'accompagnement, naturellement de l'harmonie, de tout ce qui peut contribuer à la renaissance du chant grégorien et à son accompagnement, à son ordonnance sur le plan liturgique.

Ceci, voyez-vous, ne signifie en aucune manière que les professeurs de l'Institut grégorien se désintéressent des autres formes de la musique sacrée. Nous ne nous en désintéressons pas parce que nous sommes des musiciens et que, par conséquent, tout ce qui intéresse la musique ne peut nous laisser indifférents. Nous ne nous désintéressons même pas des autres formes de la musique dans notre enseignement. Nous avons élargi cet enseignement le

plus possible sur le plan de la culture générale, sur le plan de la musique générale.

M. Le Guennant évoque alors quelques exemples concrets de cet effort, puis il poursuit :

D'autre part, si nous ne faisons que du chant grégorien, c'est parce que, voyez-vous, un institut a toujours intérêt à demeurer fermement dans la ligne qui lui a été tracée par sa charte de fondation. Évidemment, il y a des tentations sur la route. On a souvent le désir d'élargir les horizons, de prendre des chemins qui sont évidemment extrêmement tentants. Mais ceci, si on exagère dans ce sens, peut nuire à la force, précisément, de l'action que l'on est chargé d'entreprendre.

Or, la charte de fondation de l'Institut grégorien, fondé en 1923 par le cardinal Dubois, lui donne pour mission de restaurer le chant grégorien, la connaissance et la pratique du chant grégorien dans le peuple chrétien en vue de correspondre aux dispositions prises par Pie X dans son *Motu proprio*.

Par conséquent, en même temps que l'effort de l'Institut grégorien est un effort de culture, d'enseignement et de formation à la fois artistique et spirituelle, l'action de l'Institut grégorien est essentiellement placée sur le plan pastoral. D'ailleurs, les résultats de notre action sont éminemment placés eux-mêmes sur le plan pastoral.

Et voici les résultats du mouvement grégorien :

Nous constatons un épanouissement magnifique du mouvement grégorien en France grâce aux écoles régionales, provinciales ou diocésaines qui ont émané, si on peut dire, de l'Institut grégorien, soit par l'action de ses anciens élèves, soit par l'action de personnes qui désiraient s'insérer dans notre sillage et travailler en union avec nous. Par conséquent, le mouvement grégorien est basé sur Paris et sur toute la France en union avec Paris. La plupart des écoles grégoriennes, auxquelles il faut lier maintenant le mouvement Ward, la plupart des écoles de province sont affiliées à l'Institut grégorien. Un certain nombre sont déjà affiliées en droit; d'autres ne le sont pas encore administrativement, si on peut dire, mais sont à la veille de l'être. D'autres restent indépendantes pour des raisons ou pour d'autres. Mais, en tout cas, l'union entre nous tous est absolument totale, non seulement quant aux programmes d'enseignement qui sont tous contrôlés par l'Institut grégorien, non seulement par l'unité de l'action sur le plan que je viens de dire, mais aussi par l'esprit. Et nous formons tous une famille spirituelle et artistique, je dois dire, très unie, où il n'y a jamais la moindre fissure. Véritablement, nous assistons en France, grâce à l'action combinée de tous, à un épanouissement du chant grégorien sur le plan paroissial, ce qui est extrêmement intéressant et qu'il est très important de signaler.

Cette action des écoles combinée avec la nôtre se traduit soit par

des journées grégoriennes, soit par des manifestations de masse comme celles qui ont lieu à Bondues tous les ans ou à Lyon, ou qui viennent d'avoir lieu à Clermont-Ferrand, soit encore par des semaines grégoriennes d'information ou des semaines Ward qui ont lieu pendant l'été. L'année dernière, il y a eu dans l'ensemble des trois mois d'été quarante-trois sessions grégoriennes ou Ward. Je ne crois pas qu'il y ait un mouvement culturel ou artistique qui puisse faire état d'un bilan pareil qui montre bien l'activité des différentes écoles et les résultats obtenus sur le plan français.

Là aussi, voyez-vous, je crois que la France est chargée de transmettre un message et que l'étranger attend beaucoup d'elle à cet égard, car il est évident que la France a fait, beaucoup plus qu'aucune autre nation, des efforts considérables pour répondre aux vœux et aux directives de Pie X.

Quelques échanges s'engagèrent sur la difficulté qu'il y a à faire passer le grégorien dans les paroisses. Le clergé n'y est peut-être pas assez préparé. Dom Urbain Sérès apporte son témoignage :

Je vais beaucoup dans les grands séminaires et je me heurte très souvent, non pas, encore une fois, à une réticence volontaire, mais à une espèce de dureté qui vient du fait que l'esprit liturgique n'est pas formé. Ils ne voient pas la nécessité du chant et de la musique.

M. l'abbé ROUSSEL. — Pourriez-vous préciser le sens de l'expression « pas volontaire » que vous avez employée ?

DOM URBAIN SÉRÈS. — « Pas volontaire » en ce sens que l'on dit : « C'est absurde ! Cela ne correspond à rien ! » par suite d'une méconnaissance...

M. l'abbé ROUSSEL. — Nous l'avons souligné dans notre congrès.

DOM URBAIN SÉRÈS. — Il ne faut pas dire que les gens ne veulent pas sciemment !

M. JOSEPH SAMSON. — C'est beaucoup plus profond que cela ! On ne chante pas parce qu'on ne sait pas chanter, et on ne sait pas chanter parce qu'on n'apprend pas à chanter ; on n'a pas le goût de chanter.

DOM URBAIN SÉRÈS. — On n'a pas le goût de chanter, on ne sait pas pour quoi.

M. JOSEPH SAMSON. — Si vous allez dans un collège bourgeois catholique, vous constatez que les élèves répugnent à chanter. C'est là que réside la difficulté. Qu'il s'agisse de chanter quoi que ce soit, tant qu'on n'aura pas suscité un goût de chanter, on n'obtiendra rien.

M. l'abbé BEILLIARD. — Vous avez des petites paroisses de trois cents habitants où tout le monde chante !

M. JOSEPH SAMSON. — Souvent, c'est l'œuvre de l'individu qui s'est consacré à cette tâche.

M. Le Guennant avait plusieurs fois fait allusion à la méthode Ward. Il était normal que Mlle HERTZ prît la parole :

L'entrée en matière sur la méthode Ward m'a été facilitée par la réflexion de M. Samson tout à l'heure qui a déclaré : « Si on ne chante pas, c'est parce qu'on ne sait pas, parce qu'on manque de technique, et on ne peut pas avoir l'amour de la musique si on ne connaît pas la musique. »

Il est inutile, je pense, de rappeler ici le but de la méthode Ward et de la définir. Tout le monde la connaît. La définition est classique : éducation scolaire se proposant la formation musicale générale et, plus spécialement, la formation grégorienne de tous les petits enfants.

Aujourd'hui, il est, je pense, intéressant de faire le point du travail déjà accompli depuis trois ans par la méthode dans les différentes contrées où elle est enseignée, de montrer tout particulièrement comment, déjà, son but précis, qui est de faire chanter le peuple chrétien, est atteint dans ces contrées où elle a été enseignée.

J'ai rappelé souvent que, sans exclure la possibilité de former dans l'avenir des scholas spécialisées ou des maîtrises paroissiales, les professeurs Ward ont le seul souci de former *tous* les élèves à la connaissance de la musique. Plus tard se fera la sélection, vers dix et onze ans — l'âge des grands enfants Ward —, et les enfants reconnus plus spécialement doués pourront alors constituer la schola de l'école ou de la paroisse ou se joindre à une maîtrise ou à une manécanterie d'enfants déjà existantes, sous la direction de maîtres cette fois spécialisés. Mais ceci n'est qu'une vue de l'avenir et ne nous préoccupe pas pour le moment.

C'est seulement vers la troisième année de la méthode que Mme Ward met entre les mains des enfants le *Kyriale* en notation grégorienne. La première et la deuxième année en sont la préparation. Est-ce que, durant ces deux premières années, les enfants n'auront pas à chanter le chant grégorien, à participer aux offices ? Les résultats que nous avons déjà dans toutes les contrées prouvent qu'au contraire, dès la fin de la première année — c'est-à-dire en dixième et en neuvième — et en seconde année, les enfants peuvent participer activement à la messe, et cela sans apprendre les pièces par audition. C'est le but évidemment recherché : la formation musicale par la méthode amène les enfants à lire directement sans aucune aide apparente du professeur. Naturellement, les pièces en première année, pour les tout petits enfants, sont choisies parmi les plus simples et correspondent aux connaissances qu'ils ont pu acquérir dans l'année; exemples : le *Kyrie* 10, le *Kyrie* 16, le *Sanctus* 18, l'*Agnus* 10, l'*Agnus* 2 *ad libitum*, des pièces extrêmement simples.

En seconde année, l'élargissement des connaissances modales et rythmiques des enfants leur permet...

M. Joseph Samson ici interrompt l'exposé, et une longue discussion s'engage sur l'opportunité d'apprendre les *modes* à des

enfants très jeunes. Mlle Hertz défend cette opportunité, tout en soulignant pourtant le fait que la méthode s'adresse à l'ensemble des enfants d'une classe, non à une sélection, et que souvent elle part de zéro; elle reviendra d'ailleurs sur ce point.

Voici un exemple de résultats :

Une seule communauté a formé 111 professeurs enseignant dans 65 écoles, 155 classes, et réunissant 4.172 élèves — rien que pour une seule communauté! Une autre a 52 professeurs, 2.017 enfants. Cela ne veut pas dire qu'ils chantent tous très bien, bien sûr; nous sommes encore au début.

La méthode Ward conquiert très vite les enfants, et c'est ce qui explique le fait souligné en passant par Dom Urbain Sérès :

J'ai vu des prêtres qui prennent la méthode Ward dans des écoles d'enfants attardés, et c'est un moyen pour les dénouer.

Cela amène peu à peu à situer Ward par rapport aux maîtrises :

Mlle HERTZ. — Mme Ward n'a jamais dit qu'avec la méthode elle ne formerait pas des enfants qui pourraient se spécialiser, mais elle ne laisse pas les autres de côté.

DOM URBAIN SÉRÈS. — La méthode Ward fournira davantage d'enfants aux maîtrises.

Mlle HERTZ. — Nous en revenons à la discussion que nous avons eue avec M. le Directeur du Conservatoire de Saint-Étienne qui disait : « La méthode Ward est incompatible avec l'enseignement du Conservatoire. » Oui, parce que l'enseignement du Conservatoire est spécialisé et que l'enseignement Ward ne l'est pas. C'est exactement la différence qu'il y a entre une école primaire et la Sorbonne. On ne peut pas dire qu'un enfant de l'école primaire peut entrer à la Sorbonne. Un conservatoire est une école supérieure réservée à une élite, tandis que la méthode Ward forme toute la classe. Les enfants que le directeur du Conservatoire ne prend pas, nous, nous les gardons et nous les formons.

M. le chanoine BEILLIARD. — Au point de vue pastoral, c'est intéressant!

DOM URBAIN SÉRÈS. — Ce n'est pas une spécialisation, c'est la formation du peuple chrétien.

Mlle HERTZ. — Sans enlever le rôle des maîtrises, qui est important et nécessaire, il faut former la foule, ce qui est le but de la méthode Ward. Mais les deux se tiennent très bien et ne se contredisent absolument pas.

Nous retrouvons ici l'une des affirmations les plus caractéristiques de Mlle Hertz : le pluralisme des méthodes. Déjà elle avait dit auparavant : « Nous ne disons pas : « Il n'y a que la méthode Ward. » Absolument pas... Quelle que soit la méthode, si le résultat est excellent, tant mieux. » Une telle ouverture mérite d'être soulignée.

Le P. Roguet passe ensuite la parole à M. l'abbé ROUSSEL, directeur de *La Musique sacrée*. Après quelques données historiques, la revue est située :

Elle n'a pas de prétention d'exclusive. Elle est dirigée uniquement par des maîtres de chapelle en exercice ou des musiciens religieux en exercice. Nous avons fait la preuve qu'elle est ouverte à tous ceux qui veulent y écrire ou y donner leur opinion, mais nous avons insisté sur le fait suivant : la fidélité aux directives pontificales, directives qui sont cristallisées par les trois documents : *Motu proprio*, *Divini cultus* et *Mediator Dei*.

Puis nous avons attiré l'attention — et on nous l'a reproché peut-être — sur le point de vue pratique. J'ai constaté, voyez-vous, lorsque j'ai été nommé dans une cathédrale, en 1945, que, malheureusement, tout était à refaire.

M. l'abbé Roussel, maître de chapelle lui-même, sent vivement et douloureusement les difficultés :

Nous nous trouvons en présence des problèmes suivants à résoudre : veut-on, oui ou non, des maîtrises de cathédrales qui soient des maîtrises modèles, qui soient dans un diocèse des entraîneurs ? Si oui, il faut y mettre le prix, c'est-à-dire obtenir pour toutes une organisation sur laquelle, sur le plan national, la hiérarchie soit d'accord. Or, à l'heure actuelle, il n'y a aucune organisation semblable. Il reste en France deux ou trois maîtrises-type, dont Dijon et Rouen. Leurs représentants sont là aujourd'hui. Elles ont des maisons, des locaux. Je ne sais pas si elles sont riches ou pauvres ; elles ne sont certainement pas très riches...

M. JOSEPH SAMSON. — Elles sont infiniment pauvres !

M. l'abbé ROUSSEL. — J'ai donné comme slogan — cela va vous faire plaisir, monsieur Samson ! — : Étant donné que l'enseignement libre est le parent pauvre de l'Éducation nationale, les maîtrises sont les parents pauvres de l'enseignement libre. Nous sommes dans la vérité à ce point de vue-là. C'est une préoccupation commune qui a rapproché les maîtres de chapelle, qui a fortifié entre eux des liens d'amitié ou les a fait naître.

Nous nous trouvons en présence d'une situation très grave, — je ne sais pas si M. Samson partagera l'expression que je vais employer, — je dis qu'elle est catastrophique dans certains cas...

M. JOSEPH SAMSON. — Non !

M. l'abbé ROUSSEL. — On se demande combien d'années certaines maîtrises pourront tenir...

M. JOSEPH SAMSON. — Non, on ne se le demande pas; on continue à faire comme par le passé.

M. l'abbé ROUSSEL. — Combien de temps cela va-t-il durer?

M. JOSEPH SAMSON. — On ne s'est jamais posé la question!

M. l'abbé ROUSSEL. — Je me la pose parce que, voyez-vous, la maîtrise, vous l'avez dit, est l'œuvre d'un homme...

M. JOSEPH SAMSON. — Nous sommes des maîtrises, nous croyons à la Providence. C'est, du moins, le langage que les ecclésiastiques m'ont tenu!

M. l'abbé ROUSSEL. — Si nous n'y croyions pas, nous ne serions pas réunis ici. Et vous avez dit quelque chose qui m'a frappé, car nous avons fait nous-même ces jours-ci la même réflexion : la maîtrise est l'œuvre d'un homme. Or, il faudrait que si, les uns et les autres, nous disparaissions à l'heure où le bon Dieu le voudra, nous soyons assurés que notre œuvre sera poursuivie et que ceux qui nous succéderont n'auront pas à reprendre tout depuis A jusqu'à Z...

Il y a trente ans que ce cri d'alarme, poussé à l'heure actuelle, aurait dû l'être, d'ailleurs, dans tous les domaines de la liturgie.

Je persiste à croire que la liturgie et le chant sacré sont très près l'un de l'autre, bien que, apparemment, on en ait conclu autrement.

Voyez-vous, ce qui nous a fait prendre certaines attitudes qui, au fond, ont fait choc et nous permettent de nous rencontrer aujourd'hui, c'est que nous nous trouvons en présence de mouvements un peu divers dont les maîtrises, à mon sens, risquent d'être les victimes s'il n'y a pas coordination.

Les maîtrises se trouvent à l'heure actuelle battues en brèche d'une certaine façon par des gens qui ne demandent qu'à critiquer. Vous avez dans les paroisses des gens qui disent : « Il nous faut le chant du peuple. Donc, écartons les maîtrises, plus de schola! »

Il faudrait arriver aussi, comme nous l'avons précisé au congrès, à la surveillance des textes de liturgie ou de paraliturgie française qui, à l'heure actuelle, prolifèrent avec une abondance qui est grave, car il y en a de tous les côtés. On a l'impression qu'une porte est ouverte et que l'on a beaucoup de peine maintenant à canaliser le premier jet. Cela nous inquiète.

D'autre part, il faudrait dire que le chant du peuple doit exister, que nous ne sommes pas contre, mais que, s'il n'y a pas cette élite que constituent les maîtrises, on ne pourra guère penser au chant du peuple. Nous voudrions que nos maîtrises de cathédrales et nos grandes chorales diocésaines soient autant de centres d'où partiront des enfants qui, devenus grands, même s'ils ne font plus partie de maîtrises, formeront l'essentiel, le noyautage du chant du peuple, et dans le bon sens. Il est un fait certain : c'est qu'il est pratiquement impossible d'apprendre à une foule à chanter convenable-

ment, à moins que, dans des conditions qui ont été signalées tout à l'heure, elle ne veuille bien s'y prêter.

M. le chanoine MARTIMORT. — Je me permettrai d'apporter une note optimiste pour rassurer M. Roussel sur l'avenir. Pendant que vous parliez des mouvements spécialisés, je me rappelais l'intervention que j'avais faite en 1946 devant les aumôniers des différents groupes d'Action catholique, et le mal que j'avais eu pendant assez longtemps pour essayer de leur faire comprendre que l'idéal que poursuivait un mouvement liturgique, c'était que la messe dominicale soit le rassemblement de tous par delà la diversité.

Or, la difficulté que j'ai éprouvée lors de ce débat en 1946, je ne la rencontre plus maintenant. Je veux bien admettre que la réalisation n'est pas encore conforme à l'idéal, je suis d'accord; mais, dans les idées, il y a du progrès, même si cela ne se traduit pas encore dans les faits.

Il y a cinquante ans, dans beaucoup d'endroits, on considérait comme l'idéal d'avoir une messe des hommes à telle heure, une messe des enfants, etc. Aujourd'hui, un peu partout, même si on ne le réalise pas encore, on comprend que l'idéal serait le regroupement de tous à la même messe qui, d'ailleurs, de plus en plus, tend à être la messe chantée. Il y avait un obstacle à la participation de tous à la messe chantée, c'était la question du jeûne eucharistique. Aujourd'hui, la constitution *Christus Dominus*, favorisant la communion aux messes tardives, a permis à beaucoup de paroisses de redonner une vie nouvelle à la messe chantée. Je vois des exemples dans certains départements comme la Drôme, où la messe chantée est redevenue vraiment l'âme de la paroisse, ce qu'elle avait cessé d'être.

C'est maintenant M. l'abbé BARDY, directeur de *Musique et Liturgie*, qui présente sa revue. Il fait d'abord le bilan des trente-deux numéros parus depuis janvier 1948. Puis il en donne l'esprit :

Nous sommes préoccupés de qualité et d'utilité. Nous savons que les besoins et les moyens sont très différents. Un curé de campagne qui règne — difficilement — sur un groupe de cinq ou six chanteuses, un maître de chœur d'une abbaye de cent moines, un maître de chapelle de cathédrale doivent, chacun à leur place, célébrer la liturgie. Il est aveuglant que leurs moyens sont non-comparables et, donc, leurs besoins. Nous n'avons pas de souci pour le maître de chœur de l'abbaye. Nous ne sommes pas trop inquiets pour le maître de chapelle de la cathédrale (encore que nous l'aïdions beaucoup), mais nous avons souvent pensé au petit curé, au petit vicaire qui voudrait, sans connaissances musicales, sans moyens, rendre à Dieu le culte qui convient.

Ces orientations qui sont les nôtres, ces inquiétudes, elles sont dans les documents pontificaux, et *Musique et Liturgie* a toujours fait siens les enseignements et les désirs des papes...

Nous y trouvons deux qualités dont nous avons souvent parlé et que nous prenons comme guides : l'équilibre et la sérénité.

M. l'abbé Bardy évoque les enseignements pontificaux sur les divers domaines de la musique sacrée et la manière dont *Musique et Liturgie* les a appliqués. Il poursuit :

Nous croyons que dans le bouillonnement actuel, il est nécessaire, il est indispensable de laisser entendre, de solliciter même toutes les voix calmes. Un seul écueil, me semble-t-il, à pareil dialogue : le tumulte et le désarroi qui s'ensuivent. Nous avons besoin de paix, d'idées claires et non pas de surenchère; il faut à tous un climat de sécurité, une atmosphère de confiance, une certitude absolue de franchise.

Il y a toujours danger à se laisser prendre par des polémiques, et c'est bien la sérénité et la franchise qui sont nécessaires pour faire un travail efficace :

En conclusion, je vous demanderai s'il y a chez nous des choses qui vous déplaisent dans l'orientation de la revue, dans ses réalisations, dans ce qu'elle dit — dans ce qu'elle ne dit pas.

Je ne pense pas — je l'espère, du moins — que vous puissiez lui reprocher sa « manière ». Nous savons que tout n'est pas parfait, mais nous pensons qu'il n'y a peut-être jamais eu une période aussi passionnante que celle-ci. C'est justement ce bourgeonnement qui nécessite l'accord et le travail en commun de tous ceux qui sont parties dans l'œuvre grandiose. Si les points de vue diffèrent, ajustons-les. Ce bourgeonnement continuera, on n'arrête pas la vie. Il sera anarchique ou cohérent, selon que nous nous comprendrons ou que nous nous combattons. Mais il est impensable que les éléments de ce tout ne puissent s'assembler. S'il y a fissure, elle ne peut être dans la nature des choses, elle ne peut venir que de la volonté (ou de l'incompréhension) des hommes.

C'est pourquoi *Musique et Liturgie* applaudit à une réunion comme celle-ci. Je souhaite qu'elle ne soit qu'une « première », que d'autres soient provoquées pour que nous puissions travailler en paix, en silence, loin du forum, *in justitia et caritate*.

M. le chanoine BEILLIARD, responsable du chant sacré pour les trois diocèses de Lille, Cambrai, Arras, est aussi maître de chapelle à Arras. C'est à lui que l'on a demandé de parler des maîtres de chapelle en général.

Il me semble qu'il y a dans les maîtres de chapelle, actuellement, un bon mouvement qui se réalise. Ils bénéficient, je pense, de l'action liturgique qui est en cours depuis un certain nombre d'années, qui remonte déjà au temps de Dom Lambert Beauduin, qui a été lancée, réalisée en Belgique et un peu dans toute la France. Ils bénéficient de cela. Ils prennent de plus en plus conscience de

leur rôle en ce sens que, autrefois, peut-être, — je n'ai pas connu cette génération, — un maître de chapelle se considérait surtout chargé d'une schola, d'une chorale et se désintéressait de tout ce qui concernait le chant de la foule dans sa cathédrale ou dans sa petite église. Il se considère de plus, maintenant, comme responsable d'organiser, de préparer et de diriger tous ceux qui doivent entrer dans le tout, que cela s'appelle la messe dominicale ou l'ensemble liturgique, et le maître de chapelle a tout à la fois le souci de la schola et de la foule.

Et, après quelques exemples concrets :

C'est un premier point. Le maître de chapelle, je crois, prend davantage conscience de son rôle. Il fait partie d'un tout et il doit prévoir, non seulement sa schola, mais la foule.

Deuxième point : le maître de chapelle doit avoir le sens de la prière de l'Église. Dans nos sessions, dans nos instituts de musique, dans nos instituts grégoriens, on donne beaucoup, je crois, le sens de la prière de l'Église aussi. Je crois que nous ne commençons pas nos sessions sans dire d'une façon ou d'une autre que l'évêque a pour premier rôle — je demande pardon de parler des évêques, je n'en suis pas un, heureusement — a pour premier rôle d'organiser le culte dans sa cathédrale, que c'est aussi le premier rôle du curé dans sa petite église. Et le maître de chapelle doit être en relations étroites avec cet évêque ou avec ce curé pour l'organisation du culte dans l'église ou dans la cathédrale.

Dans des contacts ou collectifs ou privés avec bien des maîtres de chapelle, j'ai constaté que les maîtres de chapelle ont tous — je crois que l'on peut dire tous — le souci d'obéir aux directives de l'Église. Ils se trouvent parfois en face d'un curé qui veut faire quelque chose qui n'est pas tout à fait dans la ligne de la constitution du *Motu proprio*. Or, le désir des maîtres de chapelle est de vouloir tout de même appliquer et tenir ce qui est précisé par le *Motu proprio*. Ils ont quelquefois des difficultés à ce point de vue-là.

Ils ont, voyez-vous, le désir, je pense, qui est sincère et qui est bon, de se soumettre aux directives de l'Église en ce qui concerne le chant : mettre le chant grégorien en premier plan, la musique polyphonique ensuite, le cantique populaire après, et d'observer sur différents plans cette hiérarchie des valeurs. Le tout est que le responsable, c'est-à-dire le curé, suive les mêmes directives.

Des échanges de vues succèdent. Enfin le P. Roguet passe la parole à M. l'abbé GABET. Celui-ci est chargé de l'organisation du chant liturgique pour tout le diocèse de Besançon, et c'est son expérience qu'il nous livre :

Étant donné que le P. Roguet ne m'a pas demandé de parler d'une organisation idéale du diocèse, je serai plus humble; je dirai ce que nous avons essayé de faire à Besançon.

D'abord, au point de vue du personnel, je suis à la tête de toute

l'organisation du mouvement diocésain, et je peux m'adresser soit aux séminaires, soit aux chorales, enfin partout, pour tout ce qui concerne la musique et je dirai même la liturgie, car je crois que, cette année, on me confiera encore ce problème-là, qu'on ne séparera plus la musique et la liturgie. J'en suis très heureux, car, du côté sacerdotal, c'est bien fait pour reconforter le cœur d'un prêtre, et je pourrai essayer de faire encore mieux.

Le personnel que j'ai à ma disposition, d'abord, à Besançon même, est celui d'une école diocésaine qui, sur place, recueille les élèves de la ville. On ne peut pas penser recevoir à Besançon des élèves d'autres villes, sinon des élèves qui viennent dans des institutions et qui puissent suivre les cours à domicile. Je ne puis prendre à Besançon que des élèves qui viennent ou qui sont sur place. Je dois dire que j'ai touché tous les maîtres de chapelle de Besançon, toutes les institutions religieuses, toutes les écoles, je dois dire à peu près tout le monde. Tous, en général, sont bienveillants à notre égard, je n'ai aucune opposition de ce côté-là, à condition que l'on cherche à leur rendre service. Je ne suis pas en difficulté avec eux, car je ne dirige aucune chorale, je favorise le mouvement de tous, mais personne ne me regarde de travers, car je ne leur porte pas ombrage. Si, au contraire, je dirigeais la maîtrise, on dirait : « Il a envie de promener sa maîtrise ici ou là ! » Ainsi, on m'accueille assez bien.

A l'extérieur, nous avons des cours fixes le jeudi et même d'autres jours, car j'ai plusieurs professeurs qui s'en vont dans les doyennés le jeudi et quelquefois le dimanche. Ils y vont le matin et reçoivent les organistes ou les chefs de chœurs des villages voisins. Ils viennent très nombreux; dans certaines petites villes, comme Pontarlier, Morteau, Montbéliard, nous recevons jusqu'à vingt, vingt-cinq élèves qui viennent prendre des cours de grégorien, des cours d'accompagnement tous les jeudis...

M. l'abbé LEGRAND. — Les mêmes viennent tous les jeudis ?

M. l'abbé GABET. — Oui, nous allons dans les gros centres pour que ces élèves puissent venir nous trouver. C'est quelquefois très difficile l'hiver. J'ai des professeurs remarquables qui y sont allés par moins dix degrés et qui ont travaillé dans des conditions très dures. Les élèves sont venus tout de même, ce qui prouve qu'ils ont un désir de suivre.

Maintenant, ces élèves ont aussi un avantage. Leurs cours et leurs déplacements sont payés par toute la paroisse. Il y a eu quelques difficultés en ce sens que des élèves, après avoir suivi un an ou deux les cours — surtout parmi les jeunes filles —, sont partis ailleurs et n'ont pas pu ainsi rendre service à la paroisse. Les curés ont tourné la question ainsi : ils ont demandé aux élèves de payer leurs cours, mais dès que ces élèves rendent service à la paroisse, on leur rembourse intégralement leurs frais. C'est, je crois, la solution la meilleure.

Maintenant, un autre aspect de notre travail, c'est l'organisation de journées d'études. Nous avons pensé suivre l'exemple de l'Institut grégorien et faire des sessions pendant les vacances. Seule-

ment, il y a de gros obstacles à cela. Les éléments hommes, travailleurs, peuvent difficilement prendre quinze jours pour venir à une session. Nous n'aurions eu que des religieuses ou des jeunes filles qui avaient des vacances. J'ai essayé de tourner la question en allant à domicile; comme j'ai beaucoup plus de temps, je peux le faire. J'y vais le vendredi. Je peux grouper trois chorales ou même une seule chorale si elle est importante. Du vendredi soir au dimanche, nous pouvons faire une réunion de la chorale, la documenter sur la technique grégorienne, la technique de la polyphonie, car, vous le savez bien, les trois quarts des maîtres de chapelle ne savent pas grand'chose dans les petites paroisses. Je peux voir l'organiste, et nous avons ainsi quelquefois une dizaine de petites réunions auxquelles le curé vient lui-même et qui sont extrêmement profitables. Le dimanche, je monte en chaire et je parle du chant; on essaie de faire chanter tout le monde. Enfin, pour la paroisse elle-même, la question de la musique religieuse est largement évoquée, et je crois que les curés sont très heureux. Je ne dis pas qu'une grande amélioration se produit immédiatement après, mais il y a tout de même certain progrès.

Il y a environ trois cents chorales qui travaillent. Il s'agit, bien entendu, de petites chorales qui peuvent avoir trois hommes et sept ou huit jeunes filles, des chorales de petites paroisses qui ont soixante-dix habitants parfois. Par conséquent, je n'exclus aucune des paroisses. Lorsque je vais dans ces paroisses, beaucoup me disent : « Nous aimerions bien être formés à la musique. » C'est pourquoi j'ai essayé de faire des tournées un peu dans le sens des J.M.F., d'envoyer des professeurs faire une petite conférence à la chorale sur la sonate, sur la messe au cours des âges, etc. Cela les intéresse vivement, car ils réalisent que l'on ne vient pas seulement pour leur demander quelque chose, que l'on essaie de les former. Cette idée-là les a toujours beaucoup touchés. Tous les maîtres de chapelle ont été vraiment très gentils et très compréhensifs chaque fois que nous leur avons proposé cette affaire-là.

A côté de ce travail plutôt diocésain, il faut coordonner le travail fait dans les séminaires. Monseigneur a demandé que dans tous les séminaires il y ait un professeur uniquement chargé de la musique, car, ce professeur dans un séminaire, s'il avait autre chose à faire, comment pourrait-il donner ses leçons? Je cite le cas de la petite maîtrise du séminaire de Besançon où il y a quatre-vingts élèves. Soixante-dix jouent de l'harmonium. Si l'abbé qui s'en occupe leur donne une demi-heure par semaine, vous voyez le nombre d'heures qu'il faut. L'évêque l'a très bien compris. C'est pourquoi dans tous les séminaires il y a un professeur qui ne s'occupe que de cela.

Un autre point intéressant est celui des congrégations religieuses. Toutes les congrégations religieuses ont accepté de travailler la musique religieuse. Je vais dans toutes les congrégations religieuses, quelles qu'elles soient. Mieux que cela : nous les avons réunies — c'est la deuxième année — cette année pour chanter une messe, chose qui n'avait jamais été faite dans notre diocèse. Les

religieuses, pour leur messe de vêture, chantent la messe, et cela a été une révolution. Je dois dire qu'il a fallu y mettre vraiment beaucoup d'ardeur, mais, maintenant, c'est admis. C'est là un très bon résultat, car les religieuses se sont aperçues aussi qu'elles ont besoin de formation au point de vue musical. Seulement, dans ces congrégations, il faudrait qu'il y ait un personnel compétent, c'est la grosse difficulté. Nous allons insister ces années-ci pour que, dans chacune des congrégations, on envoie des religieuses pour qu'elles se forment elles-mêmes et puissent à leur tour redonner ce que nous leur avons appris ou ce qu'elles auront appris dans d'autres écoles.

Maintenant, pour les écoles libres, c'est un gros problème. Il y a le plan secondaire et le plan des écoles primaires. Pour les écoles primaires, Mlle Hertz s'est trouvée justement à point avec toute la méthode Ward, et je pense que cette méthode qui démarre dans notre diocèse — je ne vais pas vous en dire les résultats — va nous servir grandement, car, dans toutes nos écoles libres, il n'y avait rien par suite de l'incompétence des professeurs. Comme la méthode Ward se propose d'éduquer ces professeurs, ils en sont heureux, et les meilleurs résultats chez nous ont été obtenus par des professeurs non spécialisés, mais qui avaient une grande bonne volonté, un certain nombre de dons, et qui ont travaillé dans leur école. Par conséquent, la méthode Ward me paraît extrêmement intéressante.

Pour la formation dans les écoles secondaires, il y a une grosse difficulté, car, comme on le signalait tout à l'heure, nos écoles secondaires se moquent du chant. Je dois dire, d'ailleurs, que chez nous il y a deux tendances. Certains vont à l'opposé. J'ai vu une école secondaire de filles qui m'a demandé pendant la semaine sainte de faire chanter absolument tous les offices à des jeunes filles âgées de dix à vingt ans. J'ai essayé de m'y opposer. On m'a presque imposé l'affaire. Voyant que c'était trop difficile, toutes ces enfants ont appris par cœur presque tous les offices. J'ai trouvé que c'était exagéré, mais c'est pour vous montrer la tendance opposée.

Il faudrait, si on n'impose pas le chant à tout le monde dans les écoles libres, que l'on puisse faire dans chacune de nos grandes écoles secondaires des cours de musique religieuse pour former des cadres qui, dans les paroisses, pourront être des chefs de chorales ou des organistes. C'est dans ce sens que nous allons envisager l'orientation.

Nous avons à Besançon un centre d'information, car il arrive vingt fois par jour, quelquefois plus au moment des fêtes, que nous soyons dérangés, très agréablement d'ailleurs, par un curé qui vient nous dire : « Je dois chanter à Pâques. Que faut-il chanter ? » Il nous fallait avoir des partitions. Ici, *Musique et Liturgie* et les maisons d'édition nous ont beaucoup aidés en nous donnant absolument toutes les partitions qu'elles avaient. Je les ai en recueil et, chaque fois qu'un curé demande un conseil, je lui dis : « Voulez-vous telle ou telle messe ? » S'il n'est pas compétent en

musique, on l'oriente un peu dans ses recherches. De ce côté-là, les curés sont extrêmement contents.

M. l'abbé Gabet évoque ici l'effort poursuivi pour une formation musicale à l'aide de disques, et pour l'amélioration des orgues...

Je passe au dernier petit chapitre qui me paraît important. Nous avons dans le diocèse une fédération des chorales, environ trois cents chorales qui demandent à se fédérer. Nous pensons que la fédération des chorales n'est pas bonne par elle-même, mais parce qu'elle permet aux maîtres de chapelle ou à moi-même d'aller dans ces chorales et de les faire travailler pour une exécution commune. Nous avons réuni toutes ces chorales en petits groupes de douze ou quinze et nous déterminons pour chacun d'eux — et les curés demandent que cela se fasse sur le plan archiprêtré — un festival qu'ils préparent. Pendant ce festival, nous avons une messe commune où nous faisons chanter le grégorien intégralement et quelques pièces de polyphonie extrêmement simples, au niveau des chorales qui y participent; ensuite un petit concours grégorien : toutes les chorales défilent devant un jury et chantent un morceau parmi les morceaux qu'elles ont à chanter pendant l'année. L'après-midi, il y a une petite séance au cours de laquelle on chante un morceau de polyphonie religieuse ou une mélodie si la chorale ne peut pas faire autre chose; même, si le concert se passe dans une salle publique, nous leur demandons une petite polyphonie profane qu'elles exécutent avec beaucoup de bonne grâce.

Pour intéresser les séminaires, dans chacun de nos festivals, un petit séminaire y va sans participer au concours, mais pour chanter. Quand la maîtrise est d'accord, nous lui demandons de se produire pour montrer l'idéal, et, là, tout le monde est d'accord, car on voit la jonction qu'il peut y avoir entre la maîtrise et les chorales de paroisses qui sont très heureuses d'écouter une bonne audition.

M. LE GUENNANT. — Ce que vous dites est intéressant. Nous avons eu l'occasion de constater combien ce festival à Maïche s'est passé dans un esprit d'enthousiasme ! tout le monde est reparti gonflé à bloc.

M. l'abbé GABET. — Voilà à peu près l'ensemble de notre travail.

Pour conclure, je dois dire que, chaque fois que j'ai obtenu un résultat intéressant, ce résultat est venu du fait que nous avons toujours placé la musique religieuse sur le plan religieux.

La réunion reprit après un déjeuner en commun qui fut l'occasion de contacts cordiaux. Elle devait comporter trois interventions, de M. Martimort, Joseph Samson et Dom Gazeau, interventions destinées à amorcer des échanges de vues.

M. le chanoine MARTIMORT posa le premier sujet :

Fin pastorale (ni missionnaire ni esthétique) de la vie liturgique, et donc du chant sacré.

La première partie de son exposé donnait les principes théologiques qui doivent servir de base à toute étude des problèmes liturgiques. La voici en son entier :

Je pourrais résumer tout ce que j'ai à vous dire en deux affirmations : 1° la liturgie est désintéressée, c'est un service de Dieu; 2° elle est service de Dieu accompli par un peuple.

Ce que je dis de la liturgie vaut pour le chant sacré puisque le chant sacré est une partie de la liturgie, un des éléments de la liturgie.

La liturgie est désintéressée, c'est un service de Dieu. Elle est son but à elle-même. Elle ne peut donc pas être transformée en moyen. On ne célèbre pas la liturgie pour attirer. On ne la transforme pas en moyen de propagande, en réclame. Elle est destinée aux seuls baptisés ou aux catéchumènes dans la mesure où les catéchumènes sont admis déjà dans l'Église et font partie de l'Église. Elle ne peut donc s'adresser à des non-croyants et on ne peut pas la considérer comme une recette, une espèce de truc commode. Elle est son but à elle-même parce qu'elle est la réalisation d'un plan providentiel et d'une œuvre divine. Elle est la fluctuation de l'économie du salut. Ce serait donc une grave erreur que de considérer la liturgie comme un moyen missionnaire, comme un moyen d'attirer à l'église des gens qui ne seraient pas des croyants.

Il faut bien faire attention de ne pas détourner la liturgie de son but propre, qui est le service de Dieu. Mais — c'est le deuxième principe que j'ai énoncé — c'est un service de Dieu accompli par un peuple. Elle est pour les baptisés l'exercice de leur caractère. Les baptisés sont, en effet, selon la formule de saint Thomas, députés au culte de Dieu. Les baptisés sont rendus conformes au Christ Jésus, et le Christ est dans son humanité le chanteur de la divinité. Pour reprendre la vieille formule de Monsieur Olier, le Christ est le parfait religieux de Dieu. Ceux qui reçoivent le saint baptême sont rendus conformes au Christ Jésus et, par conséquent, ils participent à la fonction du Christ qui loue le Père.

Ce n'est donc pas, la liturgie, une prière en soi, une prière abstraite, qui se déroule seulement *au nom* des baptisés, mais qui pourrait se dérouler aussi bien en leur absence. A ce sujet, je crois que nous devons admettre la distinction rendue familière aux liturgistes par les travaux notamment de Anton Baumstarck, distinction entre la liturgie monastique et ce que lui appelle la liturgie cathédrale, ce que nous pourrions appeler d'une façon plus exacte la liturgie paroissiale.

En effet, la liturgie monastique est une prière au nom de l'Église par des consacrés, des gens dont la vie a pour fonction de représenter pour nous sur la terre déjà un état céleste. Ce sont des séparés, et je fais simplement une allusion ici très rapide aux travaux récents sur la vie monastique, sur la spiritualité monastique. Le moine prie au nom de l'Église, mais il prie dans sa solitude et, par conséquent, en l'absence d'un peuple qu'il n'est pas chargé de

faire prier. Il se retire en quelque sorte au désert. Il n'a pas à se soucier de la présence ou de l'absence d'un peuple.

Très différente est la condition de la prière liturgique paroissiale, celle de notre peuple où tous les participants sont invités à prendre part et qui n'a sa plénitude de signification qu'à condition qu'un peuple se presse autour de l'autel. Mais, attention, cette présence de tout un peuple autour de l'autel n'est pas la présence de spectateurs, exactement comme dans un théâtre, à l'occasion d'un concert, d'un festival ou d'un opéra. Tous les fauteuils sont garnis de spectateurs qui goûtent une délicieuse satisfaction esthétique, qui n'interviennent que par leurs applaudissements et par l'émotion qu'ils éprouvent. Il faut que le peuple, sur la beauté que Pie X a voulue, *prie* effectivement.

Il y a donc pour celui qui préside la liturgie ou qui en a la responsabilité un devoir pastoral : faire entrer tout le peuple des baptisés dans la prière de l'Église, et cela sans distinction de culture, de profondeur mystique. C'est le rôle du pasteur que de faire entrer tout un peuple dans sa diversité, dans sa médiocrité, dans son tout-venant, de le faire entrer dans la prière de l'Église. C'est en ce sens qu'on parle d'aspect pastoral de la liturgie.

Et quelle est la part qui est demandée à ce peuple, qui différencie ce peuple d'un peuple de spectateurs ? La prière d'un peuple est avant tout une union intérieure à la prière du Christ, de l'Église, donc un exercice de la foi et de la charité devant les saints mystères. Mais cette union intérieure, qui est la première nécessaire et qui est la raison d'être de la participation de ce peuple, cette union intérieure doit se manifester extérieurement ; et c'est en ce sens que, depuis Pie X jusqu'à Pie XII, en passant par Pie XI, l'effort du magistère s'est exercé pour ce que l'on appelle une participation active aux saints mystères.

Pourquoi une participation extérieure et active ? Parce que l'homme est composé d'une âme et d'un corps et que vouloir obtenir une participation intérieure qui ne soit pas une participation extérieure, cela reste bien illusoire ; mais ce n'est pas la raison la plus profonde. La raison la plus profonde, c'est que l'Église étant l'économie sacramentelle, c'est-à-dire que, par la volonté même du Christ, les réalités divines sont atteintes par des choses sensibles et matérielles. L'œuvre de divinisation d'un chrétien, œuvre éminemment spirituelle, se réalise dans un geste matériel de la vie quotidienne qui est devenu un sacrement, le baptême.

D'ailleurs, on peut dire que c'est l'humanité du Christ elle-même, qui est le sacrement par excellence, qui nous impose cette perspective, car, enfin, on ne peut aller à la divinité du Christ que par son humanité, et l'humanité du Christ, c'est son corps autant que son âme.

Il y a, d'ailleurs, une autre raison qui est manifestée par saint Thomas d'Aquin à diverses reprises dans la *Somme*. L'Église étant un corps social, une communauté, elle est régie par les lois de toute communauté qui veulent que les hommes ne communiquent entre eux que par l'extérieur, que par leur corps, d'où, dit saint

Thomas, la nécessité d'une profession de foi. Profession, c'est l'expression par la bouche et non pas seulement la croyance dans le cœur, d'où la nécessité de ce que l'on appellerait en français « des jetons de reconnaissance », la *tessera*, en latin, la marque reçue par le sacrement.

Donc, quand on exige une participation extérieure, corporelle, physique à la liturgie, ce n'est pas simplement pour céder à une tendance de l'homme moderne; ce n'est même pas simplement par condescendance pour l'homme de tous les temps qui n'arrive à exprimer son âme d'une façon profonde qu'extérieurement; c'est par le fait même de l'économie providentielle de salut, c'est par le fait même de l'Incarnation et, en ce sens, l'Église assemblée dans sa liturgie est le prolongement — l'encyclique *Mediator Dei* a insisté là-dessus —, la prière de l'Église assemblée, c'est la prière du Christ, la prière de son humanité, corps et âme; donc, grande importance de cette participation extérieure, physique, corporelle, du chrétien à la liturgie; et on s'explique comment les papes y insistent d'une façon aussi fréquente.

Quelle est la nature de cette participation? C'est là, je crois, que nous devons avoir des idées très nettes pour nous tenir à l'abri de de toutes les exagérations que l'on peut constater parfois aujourd'hui, exagérations que nous ne devons pas prendre au tragique. Elles viennent généralement d'un manque d'information, d'une culture insuffisante des gens, mais la bonne volonté, je crois, n'est jamais en cause.

A mon avis, il y a d'abord les attitudes, puis l'offrande, éventuellement, la communion et, selon le moment, un silence recueilli ou bien la parole.

M. Martimort envisage ensuite successivement ces divers éléments de participation, idées familières aux lecteurs de *La Maison-Dieu*. Soulignons cependant quelques paragraphes qui présentent un intérêt particulier ici :

(Le silence...) vaut également pour certaines parties du chant qui sont écoutées par le fidèle sans qu'il chante lui-même. Le missel rural a pris l'habitude, très justement, à mon avis, d'appeler le graduel, l'alleluia ou le trait « chants de méditation ». En effet, voilà typiquement dans la liturgie des chants qui sont faits pour être écoutés par le peuple et qui sont réservés strictement à une schola ou à un chœur spécialisé. Jadis, c'était un chant qu'un clerc, lecteur ou diacre faisait entendre. C'est un chant qui est fait pour être médité et écouté pour lui-même. On ne fait rien pendant ce temps-là, tout le monde écoute.

Mais s'il y a des moments où le fidèle participe par son silence, si j'ose dire, fait entendre son silence, à d'autres moments il fait entendre sa propre voix.

Quels sont les moments où le fidèle doit faire entendre sa voix? D'abord, c'est pour répondre au célébrant : *Amen*, *Et cum spiritu tuo*, *Habemus ad Dominum*, *Deo gratias*. Voilà des chants qui sont typiquement des chants des fidèles...

Ces quelques acclamations ne sont pas les seuls chants qui sont destinés aux fidèles; il y en a d'autres, et en particulier dans les liturgies orientales, les répons aux litanies diaconales, *Kyrie eleison*, litanies diaconales qui correspondent à la troisième partie de la litanie des saints que, dans la nuit de Pâques, on fait entendre justement à la messe.

J'ai marqué un certain nombre de choses qu'il fallait qu'on écoute, un certain nombre de choses qu'il fallait à tout prix que le peuple chante. Entre les deux, il y a toute une gamme de chants qui sont plus ou moins destinés aux fidèles, suivant que ces fidèles sont plus ou moins préparés à les chanter.

Personnellement, je serais tenté de penser que le *Sanctus* de la messe est vraiment destiné à être chanté par tout le monde, à la fois parce qu'il est la continuation très étroite de la préface et le début du canon et, enfin, le célébrant vient de dire *una voce dicentes*. Par conséquent, cette unanimité des voix, on attend qu'elle se manifeste. Donc, il semblerait normal que le *Sanctus* soit absolument le chant d'un peuple.

De même, il paraîtrait normal que le *Credo* soit le chant d'un peuple puisque c'est la profession de foi, et que tout baptisé, sur ce plan, a le même droit et le même devoir de proclamer sa foi.

Je n'oserais pas aller plus loin dans la précision parce que je conviens qu'il puisse y avoir diversité dans les exigences suivant la préparation du peuple et suivant la nature de la cérémonie.

Mais on pourrait résumer les quelques notes que je viens de présenter en deux affirmations : 1° une célébration où tout le monde chanterait tout est une mauvaise interprétation de la participation du peuple; 2° une célébration où le peuple n'aurait rien chanté est une caricature de célébration liturgique. Entre ces deux pôles, il y a un certain nombre de choses qui paraissent certaines et d'autres qui, suivant les circonstances, peuvent être plus ou moins modifiées.

Ce que je viens de dire entraîne une conséquence qui peut paraître parfois une servitude un peu gênante. J'ai dit que la liturgie s'adressait à un peuple qu'il fallait faire entrer dans la célébration coûte que coûte, quelle que soit sa culture, sa préparation, quelle que soit même sa valeur spirituelle. C'est très lourd pour le pasteur qui doit en quelque sorte soulever un peuple au-dessus de lui-même. Cela peut entraîner de très lourds sacrifices, et c'est pourquoi il faut avoir toujours la perspective de la diversité des assemblées auxquelles on s'adresse.

Il n'est pas douteux que l'on sera parfois contraint de s'imposer la souffrance de ne pas faire chanter des choses que l'on estimerait plus belles ou plus conformes à nos goûts parce qu'il faut faire chanter un peuple, étant d'accord toujours que j'ai précisé quelles étaient les limites de la participation du peuple.

Cela pourra nous imposer également l'obligation d'une préparation lente et progressive de notre peuple et, à ce sujet, l'effort qu'il faut faire, et sur lequel nous sommes tous bien d'accord, pour une schola qui soit capable de se faire écouter dans les moments où

l'on doit écouter, ne doit pas nous faire oublier aussi l'effort qu'il faut faire sur tout un peuple, le tout-venant d'un peuple, avec la difficulté que cela comporte.

Voilà, très rapidement, ce que j'avais à dire !

M. l'abbé GABET. — Je crois que tout le monde est d'accord là-dessus; ce sont des principes indiscutables !

M. le chanoine MARTIMORT. — C'est ce que j'appellerai « enfoncer des portes ouvertes » !

M. l'abbé ROUSSEL. — Mais vous venez de mettre un point final à l'objet qui nous réunit aujourd'hui en ce sens que, désormais, nous pourrions arriver — c'est peut-être un peu rapide, mais ce serait le principe à poser — à faire en sorte que, au Centre de Pastorale Liturgique, les spécialistes de la musique religieuse dans tous les domaines aient des contacts très réguliers et puissent préciser la doctrine.

L'échange de vues amène à passer la parole à Joseph SAMSON. Avant d'aborder son sujet proprement dit, il fait quelques réflexions d'ordre général :

J'ai reçu du P. Roguet, comme vous tous, une lettre où je lis ceci :

« Nous n'ignorons pas que des motifs de désaccord ont souvent surgi entre nous et que le C.P.L. encourt assez souvent les critiques des musiciens. C'est justement pourquoi nous aimerions pouvoir nous expliquer franchement avec vous.

« Nous sommes tous serviteurs d'une même cause : la beauté, la dignité du culte chrétien. Il serait vraiment malheureux que nous ne cherchions pas à préciser dans la clarté et dans la charité nos différences légitimes de points de vue et à dissiper des malentendus qui, bien souvent, n'ont pas d'autre cause que l'ignorance où nous nous tenons de nos visées et de nos efforts respectifs. »

Je ne vais jamais à aucun congrès, mais ces paroles-là m'ont atteint, et je me suis dit : A moins d'impossibilité de santé, j'irai pour répondre à ces paroles-là.

Il importe au point de départ, je crois, de reconnaître que musiciens et liturgistes pastoraux, unis dans une même recherche de la gloire de Dieu, sont spécifiés par des vocations différentes. Ils seront donc profondément unis par le premier fait, distingués par le second. C'est dans la mesure où la distinction qui les spécifie sera reconnue et respectée qu'ils pourront sans heurts concourir à la gloire de Dieu, et, d'ailleurs, se rendre des services réciproques.

Le musicien d'église, le vrai, avec son cœur vrai, c'est-à-dire conscient de sa mission, bien formé, le musicien d'église, donc, avec son cœur, dispose d'une situation acquise dans bien des églises, situation justifiée par les possibilités éminentes qui sont les siennes pour entraîner les fidèles qui l'écoutent activement dans la voie d'une prière pénétrée de liturgie. Il a droit à ce qu'on ne vienne pas compromettre son œuvre par des améliorations incon-

sidérées. Les *Amen*, les *Et cum spiritu tuo* confiés à la foule risquent de briser à de multiples reprises le ton, le rythme au sens le plus général, d'un office qui n'obtiendra son effet d'extase que si nul accroc ne s'y produit.

Et M. Samson donne quelques faits concrets qui heurtèrent sa sensibilité de musicien. Il ajoute :

De son côté, le liturgiste pastoral qui se soucie de transformer d'une façon éducative les offices informes qui sévissent en trop d'endroits, ne doit pas être brimé au nom d'une qualité idéale le plus souvent impossible à obtenir de la masse. Ce sont d'ailleurs, je le reconnais très facilement, ce sont, d'ailleurs, le plus souvent, les musicastres qui viendront le contrarier, et les grands bonshommes se mettront humblement, le cas échéant, à sa disposition. La vertu essentielle des uns comme des autres doit être une profonde humilité. Le musicien aura conscience de la portée limitée de son effort. Il se rendra compte qu'il ne suffit pas, à lui seul, à assurer toutes les tâches de l'église. De son côté, le liturgiste pastoral ne se figurera pas que ses réalisations, même si elles ont porté, sont parfaites. Il ne transportera pas au chœur d'une cathédrale, où tout se passe parfaitement bien, ce qui était fait pour une paroisse de campagne ou une paroisse de banlieue.

Le souci des uns et des autres, des musiciens et des pastoraux liturgiques, ce sera avant tout de réaliser ce qui convient dans ce lieu et dans ces conditions. Le musicien et le liturgiste pastoral, respectant ainsi et délimitant leur domaine propre, peuvent se rendre des services, mais ils doivent d'abord être sans métissage; c'est ainsi qu'ils pourront songer à œuvrer.

Le musicien n'estimera pas s'abaisser en composant des pièces simples et belles, destinées à des cérémonies dont il ne sera pas strictement responsable; mais il rappellera avec charité et sans faiblesse la nécessité où sont — et ce que je dis est essentiel! — la nécessité où sont les plus humbles manifestations liturgiques d'être chargées de valeur poétique.

Ceci, j'ai tenu à le dire, bien que cela ne figure pas sur mon relevé auquel j'arrive maintenant. Si j'ai tenu à dire ce qui précède, c'est qu'il fallait bien que l'on réalise ici, au Centre de Pastorale Liturgique, que l'on pouvait rencontrer un musicien sensible aux recherches qui sont celles de la pastorale liturgique, mais désireux d'être lui-même respecté dans sa recherche.

Enfin il passe à la question qui lui avait été posée :

Y a-t-il incompatibilité entre un chant choral de qualité et la participation musicale des fidèles?

« Non », répond M. Samson, qui commence par citer un certain nombre d'exemples qu'il a connus de près, dans des milieux très divers. Il en conclut :

Le problème qui se pose est la difficulté de concilier l'activité du chœur et l'activité de la nef. Ce problème n'existerait pas si, comme en Suisse et comme en Alsace, on avait commencé par le commencement, c'est-à-dire par la formation musicale à l'école dirigée dans le sens de la préparation de l'office. La participation des fidèles aux offices est un aspect musical — et ceci, je le souligne trois fois —, la participation des fidèles aux offices est un aspect de la formation musicale du peuple français, et tant qu'on n'aura pas fait du peuple français un peuple chantant, on peut toujours se fouiller pour avoir des offices chantés par le peuple.

C'est seulement si l'on procède d'une façon logique à l'éducation musicale dans nos écoles libres que l'on aboutira, dans quinze ou vingt ans, à l'activité des fidèles. Et, alors, les hommes préoccupés d'action pastorale, — et nous sommes tous, tous ceux qui sont ici présents, préoccupés d'action pastorale, — les hommes préoccupés d'action pastorale y trouveront leur compte et non moins ceux, dont je suis, en particulier, pour lesquels l'action pastorale est inséparable de la qualité musicale des offices, car il n'y a pas d'action pastorale s'il n'y a pas d'action poétique, — et j'entends le mot dans son sens le plus profond, — il n'y a pas d'action pastorale sans action poétique, et il n'y a pas d'action musicale poétique sans qualité musicale.

Mais M. Samson ne veut pas terminer sans avoir adressé un reproche au C.P.L. Cela va engager une discussion vive, mais fort intéressante.

J'avais ajouté une note, je l'ai remballée, mais je la redéballerai, ce qui permettra au P. Roguet de me répondre immédiatement.

Ce que je reproche au C.P.L. — je le suis attentivement, je lis tous les cahiers de *La Maison-Dieu*, tout ce que j'ai le temps de lire; je lis avec beaucoup de sympathie les livres qui sont publiés chez vous, avec non seulement le désir, mais la certitude d'y trouver quelque chose qui me nourrisse —, ce que je reproche au C.P.L., c'est d'être parti d'idées, d'avoir voulu passer à la réalisation sans prendre le conseil de techniciens, d'où efforts vains, erreur de tactique et méconnaissance d'éléments importants.

P. ROGUET. — Je ne vois pas très bien la liaison logique entre l'affirmation de la distinction par laquelle vous avez commencé et la condamnation par laquelle vous terminez. Vous commencez par dire que nous avons tout intérêt à avoir chacun notre travail, comment nos objectifs sont différents, et vous nous reprochez d'avoir fait un travail inutile et nuisible parce que nous n'avons pas pris conseil des musiciens...

JOSEPH SAMSON. — Non, je ne vous le reproche pas !

P. ROGUET. — C'est ce que vous venez de dire !

JOSEPH SAMSON. — Je veux dire que, lorsque vous lancez des idées, elles peuvent être excellentes dans *La Maison-Dieu*, mais quand elles aboutissent à projection lointaine, dans une petite ville qui

est située à trois cent cinquante kilomètres d'ici qui s'appelle Beaune, elles risquent d'être mal comprises lorsqu'elles sont reçues par le curé, qui est un homme excellent — il est mort depuis et il est au paradis, sûrement! — mais qui n'est pas prêt. Il monte en chaire et il dit aux fidèles : « Dimanche prochain, vous chanterez la messe! »

P. ROGUET. — Nous ne pouvons pas nous abstenir de travailler parce que des gens vont mal comprendre ce que nous disons et en faire la caricature!

JOSEPH SAMSON. — Prenez des précautions oratoires! Mettez une insistance infinie sur le fait qu'il ne faut pas partir sur des idées!

P. ROGUET. — Mais nous passons notre temps, monsieur Samson, à dire cela dans nos sessions! Nous mettons toujours les prêtres en garde contre la tentation de réduire en recettes les principes que nous donnons. Et quand vous dites que nous avons eu tort de partir de principes, je crois que, tout de même, nous avons, nous, prêtres, le droit et le devoir de rappeler ou d'approfondir la théologie de l'Église, la théologie de la célébration sans attendre la technique.

JOSEPH SAMSON. — Je ne dis pas que vous avez tort de partir de principes. Je pense que vous avez tort, mon Père, de lancer dans le courant, dans l'usage, des principes dont l'application n'a pas été contrôlée par des techniciens qui pouvaient vous dire : Méfiez-vous!

Si vous aviez lancé cette idée : il faut le chant du peuple, mais vous n'y aboutirez que dans quinze ou vingt ans, si vous aviez usé de l'influence — pour prendre un mauvais mot qui n'est peut-être pas exact — que vous pouvez avoir pour vous faire représenter auprès des autorités ecclésiastiques compétentes et leur faire savoir que vous alliez lancer un mouvement qui allait leur tenir à cœur tout de suite, mais qu'il fallait que vous attendiez d'elles un concours, et si les évêques avaient décidé que dans toutes les écoles libres, désormais, on ferait la place du chant, alors on pouvait espérer dans quinze ou vingt ans obtenir quelque chose. Mais vous avez lancé le principe sans la modalité d'application.

M. l'abbé GABET. — Si on attend que le problème soit résolu, on ne fera jamais rien!

JOSEPH SAMSON. — Alors, il faut lancer en l'air et gonfler des ballons jusqu'à ce qu'ils crèvent!

M. l'abbé GABET. — Non, nous essayons de réaliser cela...

P. ROGUET. — Alors, les encycliques sont prématurées; l'encyclique *Mediator Dei* est prématurée-...

M. LE GUENNANT. — Je n'ai pas l'impression que les faits se soient déroulés de cette manière-là. Je me rappelle très bien que lors des premières manifestations des journées liturgiques de Vanves, auxquelles participaient, d'ailleurs, un certain nombre d'évêques, et Mgr Pinson en particulier, j'avais été appelé par le P. Roguet à donner une conférence sur les conditions techniques d'une réalisation du chant du peuple.

M. le chanoine MARTIMORT. — Ce débat est très intéressant, d'abord parce qu'il est dans la méthode propre. Si j'interviens maintenant dans la discussion, c'est parce que, traditionnellement, chaque année, c'est moi qui suis obligé de diriger les sessions de travail et je ne les estime réussies que dans la mesure où chacun a pu dire ce qu'il pensait, même brutalement...

JOSEPH SAMSON. — ... comme je viens de faire !

M. le chanoine MARTIMORT. — Voyez-vous, dans ce cadre très pacifique d'une discussion où chacun dit ce qu'il pense, on arrive petit à petit à voir différents aspects qui sont complémentaires, mais qui, au premier abord, apparaissent contradictoires. Là, nous nous trouvons devant deux impératifs dont on peut dire, en effet, qu'ils sont contradictoires, qu'on ne voit pas qu'ils arriveront à se concilier : d'une part, l'exigence théologique, avant d'être une exigence disciplinaire de l'Église, de faire chanter un peuple, avec les nuances que j'ai mises tout à l'heure : il y a des points sur lesquels j'ai été formel, des points que j'ai laissés beaucoup plus dans le flou...

JOSEPH SAMSON. — Nous avons bien compris cela !

M. le chanoine MARTIMORT. — Je l'ai fait très sciemment !

JOSEPH SAMSON. — C'était visible !

M. le chanoine MARTIMORT. — ... car il y a divers degrés dans la participation du peuple. Mais, quels que soient les degrés que l'on y mette, il doit y avoir une participation du peuple, et cette participation n'est pas requise simplement par un caprice disciplinaire de la hiérarchie, — rappelez-vous les textes de *Mediator Dei* et ceux de *Divini cultus* et déjà ceux de Pie X, — c'est parce que c'est foncier dans la constitution de l'Église...

JOSEPH SAMSON. — Admettez-vous le principe que voici : la participation du peuple peut être admise, même si elle nuit à la qualité de l'office ?

M. le chanoine MARTIMORT. — Au moment où le curé arrive dans une paroisse, il se trouve amené à étudier de plus près la célébration liturgique pour voir quelles sont les différentes couches d'urgence dans la participation et, dès le premier dimanche, il faut qu'il y ait une participation. Laquelle ? C'est à voir. Dans cet ordre d'urgence, le premier point sera d'abord de donner à ce peuple un minimum d'intelligence de l'office ; il faut qu'il sache ce qu'il vient faire. Puis il proposera aux gens — et cela pourra se faire dans quelque temps — des attitudes. Ensuite, il formera le silence dans les moments où j'ai dit qu'il fallait le silence. Mais il ne peut pas s'arrêter là et il faudrait vite qu'il apprenne à ses fidèles pourquoi ils doivent ouvrir la bouche dans l'église. Ce sera alors le moment de ces acclamations très courtes qui sont la part du peuple, la part, je dirai, inaliénable du peuple. Et il faut convenir qu'au temps de saint Jérôme, mon Dieu, cette participation du peuple dans Rome était ce qu'elle est encore aujourd'hui. Saint Jérôme nous dit qu'il n'y a pas de ville de la chrétienté où il y ait autant de dévotion et de vie liturgique qu'à Rome. En effet, il met au défi de trouver un endroit où les *Amen* retentissent en tonnerre

comme à Rome. Je ne sais pas si la qualité musicale était bien parfaite, mais cela prouve qu'il y a des moments où la qualité n'est pas l'objectif le plus immédiat.

Je prends un autre exemple qui est beaucoup plus scabreux, mais enfin qu'il ne faut pas éluder. Tous les prêtres, voire tous les évêques, ne sont pas des musiciens. Cela n'empêche pas qu'ils sont amenés tous à être célébrants et, comme célébrants, ils ont à exercer un rôle qui, en partie, est un rôle musical. Ils devront chanter des collectes, des préfaces. Est-ce que, dans la situation de fait où on a un évêque qui chante mal, est-ce qu'il faut l'empêcher de chanter la messe et de chanter la préface ?

JOSEPH SAMSON. — Vous permettez que je vous réponde ? Je suis dans un grand séminaire depuis vingt-trois ans. J'ai rencontré en vingt-trois ans environ trois ou quatre garçons dont l'oreille est irréductible. Ils sont prêtres maintenant, ceux auxquels je pense. Ils ne chanteront jamais une collecte avec l'intonation qui convient, et jamais une préface. Je leur ai dit chaque fois : « Mais c'est très simple, vous êtes capables de lire à haute voix sur *recto tono*; mais chantez donc : *Per omnia saecula saeculorum*, ce qui vaudra beaucoup mieux que toutes les tentatives que vous pourrez faire », et ils le font.. Et ils nous disent, quand c'est leur tour de faire diacre à la cathédrale : *Ite missa est, recto tono*, et nous leur répondons de même pour ne pas faire disparate. Je trouve que c'est infiniment mieux, qu'ils soient prêtres, évêques ou cardinaux, de chanter ainsi que d'essayer de bafouiller.

M. le chanoine MARTIMORT. — Mais notez que ce qu'on demande au peuple, cela commence par être un *recto tono* : *Amen, Et cum spiritu tuo*.

P. GELINEAU. — Il faut prendre un style de célébration adapté à ses possibilités. Nous n'avons pas la possibilité de ne pas célébrer; il faut célébrer.

La discussion se poursuit. Il faut néanmoins conclure.

M. le chanoine MARTIMORT. — Monsieur Samson, si vous voulez conclure sur ce débat, je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait que, quand on parle musique, il faut entendre d'abord des techniciens. C'est un fait qui s'impose à nous. Je dois dire que, trop souvent, c'est une chose qui est oubliée. Hélas ! trop de curés et trop de vicaires s'improvisent musiciens sans compétence ou tranchent sans avoir vu les problèmes.

Ensuite, un travail dans ce domaine-là est un travail de longue haleine. Seulement, nous ne devons pas nous abstenir de faire quelque chose avant d'obtenir la perfection en ce sens que nous sommes obligés, hélas ! de poursuivre un objectif immédiat parce qu'il faut vivre dès aujourd'hui, mais que nous avons le devoir de travailler à l'avenir. Et bien des abus que vous signalez justement n'existeraient pas si on avait ce souci de qualité, de durée et de longue haleine dans le travail.

JOSEPH SAMSON. — Nous sommes d'accord.

Il est temps de passer au dernier exposé. Dom GAZEAU doit parler de la

Nécessaire diversité des styles de célébration, et donc de modes d'expression chorale.

Toute célébration est celle d'un groupe, que ce soit un groupe stable qui jouit d'une certaine sanction de la hiérarchie comme une paroisse ou une institution ou un monastère, soit un groupe occasionnel de rencontre dans un pèlerinage, un camp, un carrefour quelconque, un congrès. Dans tous les cas, la célébration d'un groupe doit être suffisamment adaptée aux possibilités et aux besoins de ceux qui le composent afin que tous puissent participer à la célébration, chacun selon son rang et selon ses moyens.

La diversité des groupes nécessitera donc une diversité parallèle des styles de célébration. Sous peine de se révéler inapte à servir de canal à la prière du groupe, le mode de célébration adopté devra tenir compte du degré de culture humaine et chrétienne des chrétiens qui sont rassemblés pour cette célébration en commun.

On peut dire qu'au point de vue pastoral, la détermination d'un style de célébration pour chaque cas constitue un problème majeur. Or, la sainte Église reconnaît et sanctionne cette diversité pastorale. Les rites de la messe, par exemple, peuvent être simplifiés à l'extrême. Nous savons tous que le rite plénier est la messe pontificale; c'est celui dont il faut partir pour comprendre les cérémonies de la messe solennelle et enfin de la messe basse. À côté du *caeremoniale episcoporum* qui régit les règles des cérémonies de l'église, il existe un *memoriale rituum* qui adapte officiellement les rites aux possibilités du prêtre devant les accomplir seul.

Pour le chant, le problème est bien différent et, en fait, on jouit d'une liberté presque absolue. On peut ne pas chanter du tout. On peut ne chanter que des chants en rapport avec les différentes parties du sacrifice, ce qui est déjà mieux. On peut chanter selon le graduel Vatican, ce qui est le désir de l'Église, et on peut même chanter en adoptant les chants polyphoniques, là du moins où les moyens nécessaires ne sauraient faire défaut.

Le pasteur doit donc dans cette gamme très variée choisir avec discernement le genre de célébration qui convient à son peuple. Sa responsabilité ici m'apparaît entière. Apprécier exactement les possibilités actuelles d'une communauté, ne viser ni trop haut ni trop bas, c'est fort difficile, d'autant plus que le problème ne saurait être résolu une fois pour toutes. Le pasteur doit instruire son troupeau et, s'il le fait, il est à présumer que de nouveaux besoins apparaîtront chez ses ouailles, qu'il y discernera des possibilités nouvelles auxquelles il devra s'adapter. Plusieurs écueils, ici, évidemment, sont à éviter.

Quel que soit le style choisi, on ne peut tolérer une musique de mauvaise qualité ou de médiocre qualité. Là, je suis tout à fait d'accord avec M. Samson. Si l'on est trop préoccupé de se mettre au niveau des gens, on risque de les maintenir au niveau le plus

bas au lieu de les élever. Sur ce point, il me semble qu'il faudrait savoir ne pas transiger : rien que des pièces de bon goût, d'abord, et, pour les goûter, il faut commencer par se former le goût au contact des maîtres. Une éducation musicale est donc nécessaire dans ce domaine autant que dans tous les autres domaines de l'art sacré.

Il faut aussi se montrer exigeant sur la qualité de l'exécution. Il est de fait que, dans les milieux ecclésiastiques, on accepte trop facilement de chanter faux, de chanter mal, de crier, etc. C'est un manque de goût, c'est un manque d'éducation de l'oreille, c'est un manque de formation musicale.

Cette exigence dans l'exécution chorale est la même, quel que soit le style adopté, du plus simple au plus savant. C'est simplement une conséquence du respect dû à Dieu dans son temple, et il faut savoir ne pas forcer son talent. Ce qu'on n'est pas capable de bien chanter dépasse les possibilités actuelles du groupe. Reste à le faire progresser pour qu'il en devienne capable, et ensuite on visera plus haut, car on ne saurait poser en principe que tel genre de célébration suffit. On doit toujours s'efforcer de faire mieux, du mieux que l'on peut, compte tenu de tous les talents dont on dispose et qui doivent tous et chacun trouver un emploi proportionnel à leurs moyens.

La vie de la communauté exige une évolution parallèle de ces rites et de ces célébrations. J'ai dit « faire mieux », c'est une ambition noble, mais c'est aussi une nécessité vitale. Encore faut-il bien l'entendre. Pour beaucoup, faire mieux, c'est simplement réaliser quelque chose de plus spectaculaire, la recherche de l'effet, le triomphe de la difficulté technique, l'imitation de ce qui se fait ailleurs pour le dépasser. Eh bien ! non, faire mieux, c'est réaliser une célébration plus parfaitement conforme à l'idéal que nous propose l'Église pour ses célébrations, tout en restant parfaitement adaptée aux besoins de la communauté. Cela suppose que l'on éduque peu à peu la communauté dans le sens de ces réalisations de plus en plus parfaites et conformes à la pensée de l'Église, car, en matière de musique sacrée, la pensée de l'Église est nette à souhait...

Un échange de vues s'engagea, qui aurait pu se prolonger encore longtemps : tous les participants — dont certains étaient arrivés plus ou moins réservés, voire méfiants — étaient maintenant en confiance. Le P. Roguet dut néanmoins conclure la réunion.

J'ai beaucoup aimé le rapport du P. Gazeau parce qu'il affirme un pluralisme auquel nous sommes extrêmement attachés ici. C'est mal nous connaître que de croire que nous favorisons une formule. Au contraire, un des aspects du pasteur — nous le lirons dans l'évangile de demain —, c'est que le pasteur connaît ses brebis.

Par conséquent, rien ne nous irrite davantage que le transfert automatique d'une formule qu'on a trouvée brillante, nouvelle, intéressante, d'une paroisse à n'importe quelle autre paroisse. A ce point de vue-là, j'aime bien ce que dit l'abbé Michonneau — avec lequel je ne suis pas toujours d'accord —, à savoir : « Ce que je fais dans ma paroisse, je ne le ferais pas dans une autre. Je ne l'aurais pas fait il y a dix ans; je ne le ferai pas dans deux ans. » Nous sommes très attachés à cette diversité de qualité qu'il y a dans les églises de France et, en particulier, j'estime qu'il serait vraiment criminel d'introduire, comme vous le disiez, des chants, des modes de célébration, je dirai rudimentaires ou qui sont de bons paliers pour passer de zéro à quelque chose de mieux, dans des églises qui ont une structure, un style qui représentent un degré de perfection beaucoup plus avancée.

Je dois dire que, pour ma part, je me sens parfaitement à l'aise et très heureux quand j'entends un bel office dans une cathédrale, et je n'éprouve pas du tout à ce moment-là l'envie d'aller fermer la bouche aux chanteurs pour leur faire immédiatement prendre un cantique français.

Seulement, je l'ai dit dans le petit article que j'ai donné à *Musique et Liturgie*, nous sommes obligés de penser à tous les prêtres qui éprouvent beaucoup de difficultés. Voyez-vous, à la dernière session diocésaine que j'ai faite, à Digne, j'avais quinze curés, ce qui était un beau chiffre pour le diocèse, quinze curés qui avaient habituellement dix paroisses chacun, représentant quatre cents paroissiens en tout. Il faut permettre à ces prêtres-là de célébrer l'Eucharistie et, s'ils veulent la célébrer d'une manière vivante, les aider à atteindre ce but.

Je dois dire que si on peut nous reprocher peut-être une tendance à la facilité, à la démagogie, j'en battrai ma coulpe, mais sans avoir une conscience très chargée, parce que nous sentons très fort le poids de tous ces prêtres qui sont dans le dénuement le plus absolu. D'ailleurs, chaque fois qu'un prêtre comme ceux-là me dit : « Vous parlez comme quelqu'un qui vient de la ville, qui a affaire à des curés qui ont beaucoup de ressources. Mais que feriez-vous à ma place quand vous débarquez dans une église déserte où il y a dix personnes dont neuf vieilles femmes? », je lui réponds toujours : « Si je débarquais, je ferais ce que je pourrais le premier jour, mais je commencerais pendant la semaine à essayer de bâtir un avenir parce qu'un curé ne fait pas un travail instantané, mais un travail de longue haleine. » Je rejoins donc par cette réponse à la fois ceux qui veulent de la qualité, une préparation de l'avenir, un travail en profondeur, et le pasteur qui ne peut pas dire : « On célébrera l'Eucharistie quand on sera prêt! »

Des gens qui font du théâtre, personne ne les oblige, s'ils n'ont pas une troupe capable, personne ne les oblige à donner des représentations; ils peuvent s'abstenir de faire du théâtre. Mais, heureusement, nous ne sommes pas ici en face du théâtre! Nous sommes en face de l'Eucharistie, en face des baptisés. Il faut, je crois, tenir au pluralisme et au dynamisme, à cette foi dans une communauté

qui grandit, qui se perfectionne, qui acquiert de nouveaux moyens techniques, et non pas dire : c'est tout ou rien. Le tout ou rien est une attitude qui ne me paraît pas vraiment chrétienne parce qu'elle ne fait pas suffisamment confiance aux possibilités de la grâce et de l'effort humain.

Nous pourrions, je crois, nous retrouver utilement, si vous voulez bien nous faire confiance, pour chercher un sujet qui mériterait vraiment d'être préparé et approfondi entre nous.

Ce vœu du P. Roguet ne faisait qu'exprimer le désir de chacun, formulé à diverses reprises pendant la réunion et depuis. Nous espérons en effet renouveler ces rencontres, pour établir un dialogue de plus en plus direct et de plus en plus fécond.

III. — LE PROBLÈME DES CANTIQUES

L'une des principales idées revenues sans cesse au cours du débat fut celle de la participation active des fidèles à la célébration eucharistique. Ceci n'engage pas seulement une éducation grégorienne : il faut dans certains cas des chants populaires plus immédiatement adaptés à la sensibilité et aux puissances expressives du peuple chrétien d'aujourd'hui, nous voulons parler des cantiques.

La question des cantiques populaires a des racines très profondes dans l'enseignement de la hiérarchie. Dans l'encyclique *Mediator Dei*, Pie XII, après avoir repris à son compte les textes de ses prédécesseurs, conclut :

Nous vous exhortons encore, vénérables Frères, à prendre soin de promouvoir le chant religieux populaire et sa parfaite exécution, selon la dignité convenable, car il est apte à stimuler et accroître la foi et la piété de la foule chrétienne. Que montent vers le ciel, unanimes et puissants comme le bruit des flots de la mer, les accents de notre peuple, expression rythmée et vibrante d'un seul cœur et d'une seule âme, ainsi qu'il convient à des frères et aux fils du même Père⁸.

De fait, le renouveau liturgique a amené un rebondissement du problème des cantiques. Ce n'est pas d'aujourd'hui, bien sûr, qu'on les a considérés comme l'un des plus puissants moyens d'éducation de la prière et donc de la vie chrétienne des fidèles : saint Louis-Marie Grignion de Montfort les avait utilisés plus que tout autre. Cependant, il faut bien dire qu'une grande partie

8. *Mediator Dei*, n° 189 de la traduction publiée par le P. Roguet aux éditions du Vitrail.

du répertoire d'il y a cinquante ans ne dépassait pas le niveau d'une rêverie sentimentale capable tout au plus de donner à la foule une émotion religieuse... lorsqu'il ne se contentait pas de l'occuper, de « meubler » des cérémonies. Le renouveau du cantique populaire ne se situait donc pas seulement au plan de la qualité musicale ou d'une adaptation des paroles au langage et à la mentalité modernes; il exigeait, beaucoup plus profondément, une densité biblique et liturgique susceptible de nourrir authentiquement la prière du peuple chrétien. Pour le pasteur, le cantique vient tout naturellement prolonger la prédication, engager et étoffer la prière personnelle, exprimer la prière communautaire d'une assemblée qui vit le mystère chrétien. Mais tout cantique n'est pas susceptible de remplir ce rôle!...

C'est dans cette perspective qu'il faut voir l'importance du psautier liturgique de la Bible de Jérusalem, dont les vingt-quatre premières traductions ont paru dans *La Maison-Dieu*, 33. Tous les curés alertés sur la vie liturgique de leur paroisse ont accueilli avec enthousiasme cette réalisation, ont donné sans hésiter leur adhésion à ce chant psalmodié dont les disques S. M. leur ont fait entendre quelques spécimens, attendent avec impatience les fiches leur donnant psaumes et mélodies psalmiques — qui seront bien près de sortir des presses au moment où ces lignes paraîtront —, et appellent la traduction du reste du psautier, qui, en effet, est en cours. Désormais, il est possible de faire chanter une assemblée chrétienne avec la prière inspirée elle-même, ce psautier où toute l'Écriture se retrouve sous forme de louange⁹, et ceci d'une manière valable tant pour la fidélité de la traduction que pour la qualité musicale et rythmique.

Mais depuis quelques années déjà un effort de création de cantiques nouveaux ou d'adaptation d'anciens s'était fait jour, et il conserve, bien entendu, à côté du psautier liturgique, toute son importance. Quelques éditeurs se sont attachés à ce renouveau et ont suscité des initiatives de styles très divers. Le C.P.L., dès l'origine, encourageait vivement cet effort.

Pourtant un problème pastoral se posait : il était nécessaire que les curés puissent lancer ces chants nouveaux dans leur paroisse, d'autant plus nécessaire que dans une période de création comme celle que nous vivons, les productions sont de valeur très inégale et qu'un grand brassage, seul, pourra opérer une certaine décantation et signaler les cantiques vraiment valables. Or des recueils anthologiques ne pouvaient répondre à ce besoin : ils fixent le répertoire pour un certain temps, au moment précis où s'élaborent des nouveautés, et ainsi font barrage au renouveau

9. Cf. saint THOMAS, *Somme théologique*, III, 83, 4, c.

lui-même. D'autre part, les chants nouveaux se trouvant dispersés dans de multiples recueils, il était financièrement impossible au pasteur d'acheter chacun de ces recueils en quinze ou vingt exemplaires, et il était donc réduit à renoncer à les chanter, à moins d'utiliser la polycopie sans se soucier du préjudice grave qu'il causait ainsi, en stricte justice, aux auteurs et aux éditeurs.

Dès l'an dernier, le C.P.L. avait alerté les principaux éditeurs sur ce problème, et il suscita une première réunion aux environs de Pâques 1952. On s'orienta vers une formule de fiches, que chaque éditeur publierait pour son compte, mais dans un format uniforme et avec une cotation unique. Ainsi chacun pourrait constituer le recueil de son choix, le tenir sans cesse à jour, et cependant posséder un système de référence permettant aux paroissiens de retrouver facilement le chant annoncé. Les pourparlers furent longs : ils ont abouti il y a quelques semaines à la signature d'un protocole d'accord entre les éditeurs intéressés : Musique et Liturgie, le Chalet, le Seuil, l'Union des œuvres, le Cerf. Le C.P.L. était là à titre consultatif. Le texte de ce protocole vaut la peine d'être cité en entier :

Chants liturgiques en langue française

Le renouveau actuel de la pastorale liturgique a fait découvrir l'importance d'un renouvellement des chants religieux français, afin de donner au répertoire paroissial, outre une adaptation au vocabulaire et à la mentalité modernes, un contenu plus riche aux plans biblique et liturgique. De nombreux essais ont été réalisés en ce sens, et l'on peut dire que nous sommes en période d'intense création. Or, pour que l'effort accompli soit efficace, il importe d'aider au maximum la diffusion et le brassage des chants nouveaux; tout recueil de type « anthologie », figeant le répertoire dans un état qui n'est encore que provisoire, fait barrage et empêche ce brassage; d'autre part, la multiplicité des recueils de nouveautés est un obstacle à leur utilisation au plan paroissial; seule une édition en fiches de format uniforme, permettant à chaque pasteur de constituer le recueil de son choix et de le tenir sans cesse à jour, peut donner une solution souple et vivante, en attendant que se dégagent les éléments d'un répertoire plus stable.

C'est pourquoi un accord est intervenu entre les éditeurs soussignés, désireux de contribuer par leur effort au renouveau liturgique français. Cet accord stipule que :

1° Chaque éditeur s'engage à publier en fiches les chants religieux français de son répertoire qui lui apparaîtront ou lui seront signalés comme susceptibles d'entrer dans ce système d'édition.

2° Les questions techniques de format, papier, gravure, prix, etc., feront l'objet d'une entente entre les signataires.

3° Un système unique de numérotation pour l'ensemble des

fiches sera adopté, les cotes étant distribuées par un responsable désigné d'un commun accord.

4° Chaque éditeur s'engage à ne publier de recueil que tiré de son propre répertoire ou du répertoire traditionnel, et en envisageant toujours l'édition prévue au 1°.

5° Les éditeurs s'engagent à promouvoir chacun, par tous les moyens possibles, l'utilisation de la formule « chants sur fiches », afin de limiter au maximum la parution des recueils de type « anthologie » qui iraient contre l'effort poursuivi. Ils estiment nécessaire de réduire le plus possible les autorisations de reproduction et de ne les donner que d'un commun accord. L'octroi de telles autorisations n'est d'ailleurs qu'une mesure de souplesse nécessaire en une période de transition, mais provisoire, et les éditeurs soussignés s'engagent à en étudier à nouveau les modalités dans deux ans.

6° Les éditeurs de fiches prendront toutes dispositions pour se conformer aux canons 1325 et 1390 concernant l'*Imprimatur* exigé pour les publications d'ordre religieux.

7° Tous les problèmes concernant le fonctionnement du système de fiches ainsi adopté seront étudiés en commun par les éditeurs, avec les conseils de spécialistes de la pastorale liturgique, tels que le C.P.L. Les réunions seront proposées et animées par un responsable désigné d'un commun accord.

8° N'importe quel éditeur peut entrer dans l'accord ainsi conclu, à condition d'en accepter toutes les modalités.

9° Toute disposition contraire au présent protocole devra faire l'objet d'une entente entre l'ensemble des intéressés.

Le format adopté pour les fiches a été le 13,5 x 18,5 à l'italienne, format classique en musique et dans lequel Musique et Liturgie et, tout récemment, le Chalet avaient commencé à publier.

Le système de cotation comporte une lettre fixant la catégorie du chant (ce classement étant nécessairement un peu arbitraire et ayant une valeur purement pratique); à l'intérieur de ces catégories, un numéro d'ordre est donné pour chaque chant, sans tenir compte de l'éditeur en cause. Voici le schéma de classement (que le Chalet a publié sur une fiche) :

Index de classement

LA MESSE

A Avant-messe : Acclamations, Chants d'entrée et de méditation (*Alleluia*, *Gloria*), Litanies (*Kyrie*), Profession de foi (*Credo*).

- B Offertoire** : Présence, Offrande, Litanies d'intercession.
C Anaphore et Anamnèse : Action de grâces, louanges, Memorial de la Cène.
D Communion et fraction : Paix, Unité, Charité, Service.

ANNÉE LITURGIQUE

- E Avent** : Parousie, Attente, Espérance.
F Noël, Epiphanie, Christ-Roi, Missions.
G Septuagésime et Carême : Pénitence, Conversion.
H Passion et Vendredi Saint : Rédemption, Croix, Mort.
I Vigile pascale et Pâques : Salut, Baptême, Vie nouvelle.
J Ascension : Promesse, Ciel, Gloire.
K Pentecôte : Saint-Esprit, Confirmation, Mystère de l'Église.
L Trinité : Dieu, Temps après Pentecôte.
M Fête-Dieu, Sacré-Cœur.
Christ-Roi, Missions (cf. F); Toussaint (cf. W); Morts (cf. S).

VIE CHRÉTIENNE

- Baptême (cf. I); Confirmation (cf. K); Pénitence (cf. G); Communion (cf. D, C, M).*
N Sacerdoce : Pape, Évêque, Ordinations.
O Mariage : Fiançailles, Fête des Mères.
P Journée chrétienne : Matin, soir, travail, épreuves.
R Enfants : Catéchisme, Communion solennelle.
S Défunts : Funérailles, Veillées funèbres.
T Action catholique.
U Propres locaux : Pèlerinages.

SANCTORAL

- V Sainte Vierge Marie** : Hymnes, Cantiques.
W Toussaint : Hymnes propres, Saints.
X Répons et hymnes : Pour tous les temps de l'année.
Z Psaumes, cantiques bibliques : Traduction littérale.

Les éditeurs ont demandé au P. Jean-Marie Hum d'assurer à titre personnel le secrétariat de leur organisation. C'est donc à lui — 11, rue Perronet, à Neuilly-sur-Seine (Seine) — qu'il convient de s'adresser pour avoir tous renseignements et pour, éventuellement, entrer dans l'accord ainsi établi (conformément au § 8).

Des couvertures avec pince Aclé, système permettant de grouper les fiches en recueil et de retirer ou d'insérer facilement de nouveaux éléments, sont proposées par le Chalet (cuir synthétique ou papier fort) et le Service de Documentation du C.P.L. (carte de Lyon).

L'intérêt d'une telle initiative ne saurait échapper. Elle représente de la part des éditeurs un grand effort de compréhension des besoins pastoraux, et permet enfin une diffusion efficace et souple de tout le renouveau des cantiques. Un diocèse l'a compris immédiatement : celui de Metz. Il se préparait à rééditer, en le transformant, son manuel diocésain épuisé, mais la Commission diocésaine de Pastorale liturgique, sous l'impulsion de S. Exc. Mgr Heintz, comprit qu'elle freinerait ainsi le renouveau liturgique, et décida d'adopter le système des fiches, abandonnant un projet dont l'élaboration était déjà très avancée. La Commission diocésaine proposera un choix de fiches aux curés et diffusera par l'intermédiaire des librairies catholiques le recueil des fiches ainsi sélectionnées, regroupées par un organisme central. Chaque année, elle signalera les fiches nouvelles qui lui apparaîtront intéressantes et susceptibles de remplacer avantageusement des cantiques dont l'usage aura montré le peu de valeur. Ainsi Metz, dans un effort de haute qualité pastorale, a pris la tête du mouvement. Il faut espérer que d'autres diocèses suivront. Car il est certain qu'actuellement, en période de transition, seule cette diffusion et utilisation par fiches peut faire avancer le problème, en attendant qu'on y voie un peu clair (et il faudra des années).

Le C.P.L. a décidé de profiter de son congrès de Chartres pour lancer les fiches, et à cet effet le livret du congrès aura une présentation spéciale, constituant l'amorce d'un recueil pour chaque congressiste. D'autre part, le Service de Documentation du C.P.L. (222, faubourg Saint-Honoré, Paris-8^e) est prêt à fournir toute fiche sur demande, et organise un système d'abonnement sous deux formes : abonnement à toutes les fiches parues; abonnement à la sélection du C.P.L. Car le C.P.L., en outre, a constitué une petite commission de critique, et publiera tous les trimestres en supplément à son *Bulletin* la liste complète des fiches parues, avec une description du chant, une appréciation et la suggestion d'un choix. De telles appréciations gardent nécessairement une valeur relative, et ne peuvent servir d'indication; la commission de critique néanmoins a été constituée avec des censeurs de points de vue très divers, afin d'assurer le maximum d'objectivité à leurs conclusions.

Cette chronique a-t-elle besoin d'une conclusion ? Elle a montré en des domaines très divers la fermentation actuelle, l'effort de compréhension et de coordination, l'ouverture de plus en plus large à une perspective pastorale. Le C.P.L. tiendra sa place dans cet effort, sa place qui n'est nullement de diriger, mais bien plutôt d'animer, de susciter des initiatives, de provoquer des confrontations et des échanges. Il est en vérité une plaque tournante, et il faut qu'il le demeure. Pour cela il est nécessaire qu'il ne refuse aucun dialogue, aucune bonne volonté. Qu'on le sache, et qu'on ne craigne pas d'engager ce dialogue, de manifester cette bonne volonté. Ainsi, peu à peu, dans la charité et la vérité et dans un souci rigoureux de valeur musicale et religieuse, se fera un travail efficace et qui répondra aux besoins d'aujourd'hui, pour la plus grande gloire de Dieu.

JEAN-MARIE HUM.

Les **disques S. M.**

contenant les **Psaumes en français**, du P. GELINEAU

(recommandés dans *La Maison-Dieu*, n° 33)

vous seront procurés par votre disquaire.